



Assemblée nationale

# journal des Débats

Deuxième session — 31<sup>e</sup> Législature

Le mercredi 27 avril 1977

Vol. 19 — No 26

Président: M. Clément Richard

**Table des matières**

Projet de loi au nom du gouvernement	
Projet de loi no 1 — Charte de la langue française au Québec	
Première lecture. . . . .	831
Vote de première lecture. . . . .	833
Motion de renvoi à la commission de l'éducation. . . . .	833
Questions des députés	
Sommet économique. . . . .	834
Travail à l'Assemblée nationale. . . . .	834
Vente de vin dans les épiceries. . . . .	834
Rapports avec les milieux financiers. . . . .	835
Règlement relatif au placement dans l'industrie de la construction. . . . .	836
Système de transport rapide Montréal-Mirabel. . . . .	837
Conflit de travail dans des stations radiophoniques. . . . .	839
Mesures pour contrôler l'inflation. . . . .	839
Etablissements privés de services sociaux et de santé. . . . .	840
Questions inscrites au feuilleton. . . . .	841
Travaux parlementaires. . . . .	841
Reprise du débat sur la motion de M. Biron sur l'avenir de l'industrie	
de l'acier au Québec. . . . .	843
M. Bertrand Goulet. . . . .	843
Mme Thérèse Lavoie-Roux. . . . .	844
M. Rodrigue Tremblay. . . . .	845
M. Lucien Caron. . . . .	847
M. Raymond Gameau. . . . .	848
M. Yvon Brochu. . . . .	850
M. Rodrigue Biron. . . . .	851
Vote sur la motion d'amendement de M. Raynauld. . . . .	852
Vote sur la motion principale de M. Biron. . . . .	853
Travaux parlementaires (suite). . . . .	853
Ajournement. . . . .	854
Annexe: Questions inscrites au feuilleton. . . . .	854

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances  
 Adresse: Service des Documents Parlementaires  
 Assemblée nationale  
 Hôtel du Gouvernement, Québec.  
 G1A 1A7*

*Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762*

Le mercredi 27 avril 1977

(Quinze heures onze minutes)

**M. Richard (président):** A l'ordre, mesdames et messieurs!

Affaires courantes.  
 Dépôt de rapports de commissions élues.  
 Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.  
 Présentation de motions non annoncées.  
 Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.  
 M. le ministre d'Etat au développement culturel.

**M. Burns:** C'est cela.

### Projet de loi no 1

#### Première lecture

**M. Laurin:** M. le Président, j'ai l'honneur et la joie de présenter le projet de loi no 1, Charte de la langue française au Québec. Ce projet est appelé à remplacer la Loi sur la langue officielle adoptée en 1974. Il affirme dans son préambule que la langue française est depuis toujours la langue du peuple québécois, que c'est elle qui lui permet d'exprimer son identité et que c'est la volonté des Québécois de faire du français la langue de l'Etat et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement et des communications.

Le projet affirme au chapitre I du titre I que le français est la langue officielle du Québec.

Au chapitre II, le projet reconnaît aux Québécois certains droits linguistiques fondamentaux soit ceux d'exiger que communiquent avec eux en français l'administration et certains services de caractère public ou semi-public; d'intervenir et de s'exprimer en français en assemblée délibérante; en tant que travailleurs; d'exercer leurs activités en français; en tant que consommateurs, d'être informés et servis en français; de recevoir l'enseignement en français.

Au chapitre III, le projet consacre la langue française comme langue de la législation et de la justice. Les projets de loi seront rédigés en français et n'auront de caractère officiel que dans cette langue, quoiqu'une version anglaise en sera imprimée et publiée par les soins de l'administration. Les personnes morales s'adresseront aux tribunaux et aux organismes judiciaires ou quasi judiciaires et plaideront devant eux dans la langue officielle, à moins que toutes les parties à l'instance n'aient consenti à plaider en langue anglaise. Tout intéressé pourra exiger que soient rédigées en français les citations, sommations, mises en demeure et assignations. Les jugements rendus au Québec devront être rédigés en français ou être accompagnés d'une version française dûment authentifiée. Mais seule la version française du jugement sera officielle.

Le chapitre IV traite de la langue de l'administration. Sous réserve de certaines exceptions, le français sera, dans l'administration, la langue des dominations...

**M. Lévesque (Taillon):** C'est un dangereux lapsus. Le subconscient!

**M. Laurin:**... des dénominations d'organismes et de services; la langue des textes et documents de l'administration, sous réserve de certaines formes de publicité unilingue et de l'usage de traductions dans certains cas; des communications avec les autres gouvernements et avec les personnes morales, sous réserve d'une traduction dans la langue de l'interlocuteur; des contrats conclus par l'administration, sous réserve des contrats conclus avec le reste du Canada ou avec l'étranger; la langue que devront connaître les fonctionnaires, pour être nommés, promus ou mutés; la langue des communications entre services et organismes et à l'intérieur de ceux-ci; la langue de l'affichage, sauf pour des raisons ayant trait à la santé ou à la sécurité publique; la langue de la signalisation routière, sous réserve de l'usage de symboles ou de pictogrammes.

Les organismes municipaux ou scolaires dont les administrés sont en majorité de langue anglaise auront jusqu'à la fin de l'année 1983 pour se conformer aux dispositions des articles 14 à 22, mais devront entre-temps à la demande de leurs administrés, rédiger en français les textes et documents destinés à ces derniers; dans les organismes scolaires dont les administrés sont en majorité de langue anglaise, le français et l'anglais pourront être utilisés comme langues de communication interne des services chargés d'organiser ou de donner l'enseignement en anglais.

Le chapitre V, oblige les services de santé, les services sociaux, les entreprises d'utilité publique et les ordres professionnels à offrir leurs services au public dans la langue officielle, à s'adresser à l'administration dans cette langue, à émettre dans cette langue les avis, communications, formulaires et imprimés destinés au public, ainsi que les titres de transport, sous réserve de certaines formes de publicité unilingue et, dans le cas des ordres professionnels, à communiquer en français avec leurs membres et avec le public.

Les ordres professionnels ne seront désignés que par leur dénomination française. Ils ne pourront délivrer de permis d'exercer au Québec qu'à des personnes ayant de la langue officielle une connaissance appropriée à l'exercice de leur profession, les étudiants pouvant, dans les deux ans précédant l'obtention d'un diplôme, faire la preuve de leur connaissance de la langue officielle. Les ordres professionnels pourront délivrer des permis temporaires aux personnes autorisées à exercer leur profession en vertu des lois d'une autre province ou d'un autre pays.

Selon le chapitre VI, qui traite de la langue du travail, tout membre du personnel d'un employeur

aura droit d'exiger que soient rédigées en français les communications écrites qui lui sont adressées par ce dernier. Les conventions collectives et leurs annexes devront être rédigées en français. Lors de l'arbitrage d'un grief ou d'un différend, la sentence arbitrale devra être rédigée en français ou être accompagnée d'une version française dûment authentifiée, la même règle s'appliquant aux décisions rendues par les enquêteurs, les commissaires-enquêteurs et le Tribunal du travail, mais seule la version française, le cas échéant, sera officielle. Les employeurs ne pourront congédier ou rétrograder des salariés pour la seule raison qu'ils ne parlent que le français ou qu'ils ne connaissent pas suffisamment une langue donnée autre que le français, toute infraction autorisant le salarié à faire valoir ses droits au même titre que s'il s'agissait d'un congédiement pour activités syndicales.

Il sera interdit à tout employeur d'exiger, pour l'accès à un emploi ou à un poste, la connaissance d'une langue autre que le français, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite la connaissance de cette autre langue, conformément aux règlements adoptés à cet effet par l'Office de la langue française, mais il incombera à l'employeur de prouver que la connaissance de l'autre langue est nécessaire. Toute contravention au chapitre sur la langue du travail entraînera nullité. Les salariés auront le droit d'exiger de leurs associations qu'elles communiquent avec eux dans la langue française. Le chapitre ayant trait à la langue du travail sera réputé faire partie de toute convention collective.

Le chapitre VII traite de la langue du commerce et des affaires.

Il explicite le droit des consommateurs d'être informés en français sous réserve de certaines exceptions et il interdit d'offrir au public les jouets ou jeux dont le fonctionnement repose sur l'emploi d'un vocabulaire autre que celui du français, à moins que le jouet ou le jeu ne soit disponible en français sur le marché québécois à des conditions comparables.

Il rend aussi obligatoire l'usage du français dans l'affichage commercial et dans les raisons sociales.

L'enseignement devra se faire en français dans les écoles maternelles, primaires et secondaires, les secteurs publics et subventionnés. Mais par dérogation pourront recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère, premièrement les enfants dont le père ou la mère a reçu au Québec l'enseignement primaire en anglais; deuxièmement, les enfants qui, à la date de l'entrée en vigueur du projet, sont domiciliés au Québec et qui reçoivent déjà au Québec l'enseignement en anglais à l'école maternelle, primaire ou secondaire, le même droit s'étendant à leurs frères et soeurs cadets ou dont le père ou la mère est, à ladite date, domicilié au Québec et a reçu, hors du Québec, l'enseignement primaire en anglais.

Lorsqu'un enfant est à la charge d'un seul de ses parents, la demande doit être faite par ce dernier.

L'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais conformément au deuxième paragraphe de l'article 52 doit être vérifiée avant le 31 décembre 1977.

Aucun organisme scolaire qui ne donne pas déjà l'enseignement en anglais n'est tenu de le donner, ni ne peut en prendre l'initiative sans l'autorisation expresse et préalable du ministre de l'Education.

Le ministre de l'Education peut déléguer à des personnes désignées par lui le pouvoir de vérifier l'admissibilité des enfants à l'enseignement en anglais et il y a appel des décisions rendues par ces personnes.

L'admissibilité des enfants à recevoir l'enseignement primaire en anglais peut être vérifiée, même si les enfants reçoivent déjà ou sont sur le point de recevoir l'enseignement en français.

Aucun certificat de fin d'études secondaires ne peut être délivré à l'élève qui n'a pas du français parlé et écrit, la connaissance exigée par les programmes du ministère de l'Education.

Le projet de loi ne s'applique pas aux personnes qui, aux conditions fixées par règlement du gouvernement, sont de passage au Québec ou y séjournent pour un temps limité.

Sous réserve des dispositions de la Loi de l'instruction publique qui leur sont applicables, les Amérindiens et les Inuit peuvent recevoir l'enseignement dans leur langue s'ils le désirent. Sinon, les dispositions du projet de loi s'appliquent. Cependant, les réserves ne sont pas soumises à la présente loi.

Le chapitre IX contient certaines dispositions d'ordre général. Ainsi les lois doivent s'interpréter de manière à ne pas restreindre le statut du français en tant que langue officielle du Québec.

Les avis dont les lois prescrivent la publication en français et en anglais peuvent être publiés uniquement en français.

Lorsque des documents peuvent être publiés dans plus d'une langue, le français doit dominer ou à tout le moins figurer d'une façon aussi évidente que toute autre langue.

Rien n'empêche l'emploi d'une langue en dérogation avec le projet de loi lorsque les usages internationaux le demandent.

Les projets de règlement doivent être prépubliés 60 jours avant leur adoption, sauf s'ils ont été déposés à l'Assemblée nationale avant la date de l'entrée en vigueur du projet de loi.

Le titre II institue l'Office de la langue française, qui succédera à la Régie de la langue française, et il pourvoit à la francisation des services de l'administration et des diverses entreprises au moyen de programmes de francisation et de certificats de francisation.

Ce titre institue d'abord l'office, définit ses pouvoirs, met sur pied les commissions de terminologie, rattache à l'Office de la langue française la Commission de géographie, qui portera désormais le nom de Commission de toponymie.

L'Office de la langue française aura notamment pour mission de vérifier si les services et organismes de l'administration prennent les mesures voulues pour se conformer à la nouvelle loi et

voir à ce que les entreprises de 50 salariés ou plus adoptent et appliquent des programmes de francisation et obtiennent des certificats de francisation, faute de quoi elles ne pourront contracter avec l'administration ni recevoir d'elle certains avantages.

Les entreprises de 100 salariés ou plus devront, dans les trois mois suivant la date de l'entrée en vigueur du projet de loi, instituer un comité de francisation dont le tiers des membres seront des salariés, avec mission d'analyser la situation linguistique de l'entreprise et, le cas échéant, adopter et appliquer un programme de francisation.

L'office pourra exempter temporairement de l'application de certaines dispositions de la loi des entreprises auxquelles il accorde un certificat de francisation et, au cas de contravention, pourra suspendre ou annuler le certificat de francisation.

Le titre III institue une commission de surveillance de la langue française qui sera chargée de faire enquête sur les contraventions aux dispositions de la nouvelle loi et de préparer des dossiers à l'intention du procureur général, lequel pourra à son tour intenter les poursuites prévues par la nouvelle loi.

Le titre IV institue le Conseil consultatif de la langue française.

Le titre V traite des infractions et peines. Le projet contient enfin certaines dispositions de nature transitoire et particulière, articles 165 à 177.

L'annexe énumère les divers services de l'administration, les services de santé et les services sociaux, les entreprises d'utilité publique et les ordres professionnels visés par le projet.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de première lecture de la loi établissant la charte de la langue française sera adoptée?

**M. Burns:** M. le Président, je demande un vote enregistré. J'étais debout, je présume.

**Le Président:** Qu'on appelle les députés!

**M. Lavoie:** On l'avait demandé avant.

**M. Burns:** D'accord, vous l'avez demandé avant. Coucou, c'est correct.

#### Vote de première lecture

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Nous allons maintenant procéder au vote. Que ceux et celles qui sont en faveur de cette motion de première lecture proposée par le ministre délégué au développement culturel veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Lévesque (Taillon), Burns, Mme Cuerrier, MM. Cardinal, Bédard, Laurin, Parizeau, Marois, Landry, Couture, Tremblay, Bérubé, O'Neill, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Lessard, Proulx, Charon, Lazure, Léger, Garon, Tardif, Grégoire, Chevrette, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Marcoux, Alfred, Martel, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Bertrand, Godin, Johnson, Laplante,

Bisaillon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Bordeleau, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet, Biron, Bellemare, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, LeMoignan, Dubois, Cordeau, Roy.

**Le Président:** Que ceux et celle qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Levesque (Bonaventure), Lavoie, Vaillancourt (Orford), Forget, Gameau, Mailloux, Goldbloom, Larivière, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Caron, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Pagé, Verreault, Springate.

**Le Président:** Que ceux qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** Abstention: M. Samson.

**Le Secrétaire:** Pour: 74 — Contre: 21 — Abstention: 1

**Le Président:** Motion adoptée.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**M. Burns:** M. le Président...

**Le Président:** Deuxième lecture, prochaine séance...

#### Motion de renvoi à la commission de l'éducation

**M. Burns:** Je propose, M. le Président, que ce projet de loi soit déferé à la commission de l'éducation, des affaires culturelles et des communications, le tout conformément aux dispositions de l'article 118-A de notre règlement.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de renvoi sera adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de renvoi sera adoptée?

**Une Voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

Période de questions orales.

M. le chef de l'Opposition officielle.

## QUESTIONS DES DÉPUTÉS

### Sommet économique

**M. Levesque (Bonaventure):** M. le Président, il a été question dans cette Chambre hier, du sommet économique qui est prévu pour la fin de mai. J'aimerais poser une question au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières afin de la garder très intéressée à nos travaux. Je voudrais lui poser la question suivante à la suite des propos qu'elle a tenus, ou qu'on lui prête, du moins, dans les journaux d'aujourd'hui lorsqu'elle parle en particulier du Conseil du patronat. On fait dire au ministre qu'elle aurait déclaré qu'il s'agissait d'interlocuteurs qu'elle ne cherchait pas à voir en temps normal, que c'étaient des gens qui mettent du temps à comprendre et qui utilisaient auprès du gouvernement une forme honteuse de chantage. Ma question est celle-ci: Est-ce que le ministre pense que de tels propos, s'ils sont exacts, favorisent de bons résultats pour le sommet économique qui est envisagé, résultats qui sont escomptés favorables, si on s'en tient aux déclarations et du premier ministre et du ministre d'Etat au développement économique?

**Mme Payette:** M. le Président, je voudrais répondre au chef de l'Opposition que j'aurai l'honneur de faire partie des ministres qui seront au sommet économique et que je suis toute disposée à changer d'opinion au sujet de ceux dont j'ai effectivement parlé à cette occasion. J'espère qu'ils profiteront de la situation pour me démontrer que ce que j'ai dit, puisque cela a été effectivement dit, n'est pas exact et je serai toute heureuse de vous entendre que j'ai changé d'idée par la suite.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition.

### Travail à l'Assemblée nationale

**M. Lavoie:** M. le Président, j'aurais une question au même ministre à qui on prête également, dans les journaux de ce matin, certaines réflexions, certaines considérations personnelles sur les travaux de l'Assemblée nationale. Je sais pertinemment que, l'année dernière, on avait eu l'honneur d'avoir la présence du ministre, en tant que journaliste, jusqu'à des heures très avancées du matin, où elle avait prêté à l'Assemblée nationale le synonyme de cirque et cela m'a toujours surpris — et c'est un aparté en passant — de la voir candidate au mois de novembre dernier.

Dans les propos des journaux de ce matin, on lui prête les déclarations suivantes: "Le travail à l'Assemblée nationale est inutile et ennuyeux. Je trouve cela parfaitement inutile dans tous les cas. J'ai l'impression d'avoir été condamnée à une sorte de travaux forcés qui m'obligent à faire du temps comme en prison. On n'arrivera jamais à me faire croire qu'il faut passer par là."

Voici ma question: Qu'est-ce que le ministre propose pour remplacer cette institution qui est à

la base de la démocratie et à quel endroit suggère-t-elle que le processus législatif, ainsi que les fonctions de contrôle de l'exécutif puissent s'exercer? A quel endroit désireriez-vous que cela se fasse?

**Mme Payette:** M. le Président, vous me permettez de répondre au leader de l'Opposition que je continue de penser que cela pourrait éventuellement se faire ici. Il faudrait cependant qu'on nous démontre, dans cette Assemblée, que nous ne sommes pas les victimes de ce qui arrive à peu près dans tous les autres pays du monde où il y a la même forme de parlementarisme. Je souhaiterais, pour ma part, que nous soyons reconnus pour notre haut taux d'efficacité. Je ne pense pas que ce soit le cas, présentement.

**M. Biron:** M. le Président, une question supplémentaire.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Biron:** Une question supplémentaire sur ce qui a paru, ce matin. Est-ce que le ministre des Finances pourrait nous dire si lui a éprouvé des difficultés particulières dans ses négociations avec le monde de la finance du Québec ou s'il est satisfait de ses négociations ou des rencontres qu'il a tenues avec le monde de la finance du Québec?

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale, je vous souligne qu'il ne s'agit pas d'une question accessoire.

Le député de Portneuf.

### Vente du vin dans les épiceries

**M. Pagé:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce et elle fait suite à des déclarations que celui-ci formulait quelque temps après la formation du cabinet, soit au début de décembre dernier, J'ai plusieurs articles de journaux ici; évidemment, je ne les citerai pas tous. Dans le Soleil du 2 décembre dernier, on disait: Le vin ordinaire bientôt en vente chez les épiciers. Dans d'autres journaux ici, la Presse, où on faisait état que le vin serait vendu, éventuellement, dans les épiceries et ainsi de suite. Ici, Rodrigue Tremblay craint les effets néfastes d'une hausse du salaire minimum proposée par le ministre du Travail. Ce n'est pas cela! Le ministre faisait part, lors d'une conférence de presse ou d'une rencontre avec les journalistes, qu'il se proposait en tant que ministre responsable de la Société des alcools du Québec de faire en sorte que le vin puisse être vendu dans les épiceries du Québec. On a eu droit à cette déclaration mais, par la suite, on n'a eu droit à aucun commentaire, ni aucune autre déclaration du ministre. Dans un article du Soleil, au mois de février, un journaliste faisait part au ministre qu'il attendait toujours des développements à ce chapitre. On n'en a pas reçu encore. Est-ce encore une autre promesse qu'on met de côté? C'est ce que je

demande au ministre, aujourd'hui. J'aimerais avoir des explications à ce sujet.

**M. Tremblay:** M. le Président, le député fait allusion au transfert de la Société des alcools sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce. Il ne s'agit pas d'une promesse, et je demanderais au ministre des Finances de donner l'état du dossier sur cette question.

**M. Parizeau:** Quant à la question de la vente des vins dans les épiceries, tout ce que je peux dire, actuellement, c'est que la question est à l'étude. Il n'y a pas de décision qui ait été prise encore.

Je pense qu'elle ne sera pas prise bientôt, parce que, comme le disait mon collègue, la question du transfert possible de la Société des alcools du ministère des Finances au ministère de l'Industrie et du Commerce est, à l'heure actuelle, aussi étudiée. Je pense que d'ici peu de temps on devrait d'abord faire rapport sur cette question avant d'aborder des changements dans les réseaux commerciaux de la Société des alcools.

**M. Pagé:** Question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Celui-ci déclarait, et je cite: Le vin, chez l'épicier du coin, comme aux Etats-Unis ou en France, c'est pour bientôt au Québec. C'est ce qu'a déclaré à la presse le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay.

Je vous épargne toute la lecture de l'article. Est-ce à dire que le ministre, à ce moment-là, n'avait aucun mandat, n'avait aucune responsabilité à ce chapitre pour faire une déclaration comme celle-là? Est-ce dû à un empressement de sa part? C'est quoi? On veut avoir une réponse, car c'est quand même un membre du cabinet qui parlait à ce moment-là, un membre du cabinet qui est responsable devant la Chambre et qui, par surcroît, doit être d'autant plus responsable dans ses déclarations.

**M. Tremblay:** Comme le ministre des Finances l'a mentionné, la question de permettre aux épiceries de distribuer certains vins est présentement à l'étude, mais avant que des modifications à la Loi de la Société des alcools ne soient faites, il faut que la responsabilité de la société soit transférée au ministre de l'Industrie et du Commerce. Ce transfert a fait l'objet d'un accord de principe par le cabinet. Il y a des problèmes techniques, par contre, qui accompagnent un tel transfert et il faudra que ces détails techniques soient résolus avant que le transfert ne soit effectué.

**M. Pagé:** Une dernière question. A quel moment le ministre croit-il que ce transfert pourra être effectué? A-t-il des intentions là-dessus? A-t-il des prévisions? Y a-t-il quelque chose qui se passe actuellement? On nous dit que les études se poursuivent, d'accord, mais quand même...

**M. Tremblay:** Lorsque la décision du gouver-

nement sera prise, elle sera annoncée comme toute autre décision, en temps et lieu.

**M. Pagé:** Alors, aucune décision n'est prise, même pas sur le transfert, avant de prendre une décision sur une question comme celle-là... c'est cela?

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

#### Rapports avec les milieux financiers

**M. Biron:** Ma question s'adresse au ministre des Finances. Dans ses discussions avec le monde de la finance, jusqu'à aujourd'hui, le ministre des Finances est-il d'avis que le monde de la finance dessert les intérêts du Québec ou s'il n'y a pas plutôt eu une collaboration efficace du monde de la finance que ce soit pour l'Hydro-Québec ou pour les placements de la province de Québec?

**M. Parizeau:** Je pense que les rapports que le ministère des Finances a eus avec les milieux financiers depuis un certain nombre de mois ont été normaux, en ce sens qu'ils se sont déroulés à peu près comme ils se déroulent normalement entre un gouvernement et des prêteurs d'argent ou des financiers. Je ne peux pas dire, à cet égard, qu'il y a eu des accrochages; il n'y en a pas eu.

Bien sûr, j'imagine que dans certains milieux financiers on a voulu voir fonctionner le gouvernement pendant quelque temps. Il est certain qu'un certain nombre de déclarations et que le discours du budget ont eu une importance assez grande pour voir un peu comment le gouvernement s'orientait.

Tout ceci, en un certain sens, est dans l'ordre des choses.

**M. Biron:** Une question additionnelle sur le même sujet au ministre d'Etat au développement économique. Dans la préparation du sommet économique, est-ce que le ministre d'Etat a éprouvé quelques difficultés particulières avec quelques agents économiques que ce soit et, en particulier, avec le monde de l'industrie ou s'il croit que les représentants du monde de l'industrie au Québec jouent leurs intérêts personnels contre les intérêts du Québec?

**M. Landry:** M. le Président, dans ces rencontres nombreuses que nous avons eues avec l'ensemble des agents du secteur auquel vous faites allusion — il y a le conseil du patronat, mais il y a aussi la Chambre de commerce, le Centre des dirigeants d'entreprise — nous nous sommes trouvés à tout moment en présence de gens qui recherchaient leur intérêt, en tout bien tout honneur, du reste. Mais, s'ils nous ont offert leur collaboration pour les rencontres préparatoires et pour le sommet lui-même, nous avons toujours été d'avis que c'est parce qu'il était dans leur intérêt qu'une espèce de dialogue factuel s'engage entre les divers agents. Alors, de ce point de vue, je pense qu'ils ne nous ont pas fait de cadeaux, pas plus

que nous ne leur en avons fait, d'ailleurs. Cela s'est passé sur une base strictement rationnelle, depuis le début jusqu'à ce jour.

**M. Biron:** Est-ce que le ministre est d'avis que les intérêts de la communauté économique du Québec vont à peu près dans le même sens que les intérêts à long terme de la province de Québec?

**M. Landry:** M. le Président, je ne serais pas un tenant absolu de cette théorie. Je pense que, dans l'univers économique, il y a des groupes qui ont certains intérêts diamétralement opposés aux intérêts de certains autres groupes. Ce sur quoi nous avons surtout travaillé comme hypothèse de base, c'est qu'il y avait une zone où les intérêts étaient communs. Dans les pays où une certaine collaboration a pu s'établir entre les divers agents, c'est parce qu'on s'est attaché à chercher cette zone, souvent mal définie, d'intérêts qui sont communs et de les jouer à fond pour l'avantage des parties.

Je vais donner un exemple concret de cette chose. La détérioration de notre position commerciale sur les marchés extérieurs est néfaste pour les chefs de firme; elle est également néfaste pour les travailleurs qui peuvent perdre leur emploi ou perdre des conditions de travail. Il s'agit de l'une de ces zones où les deux parties peuvent être amenées à travailler, non pas par romantisme ou par poésie, mais simplement pour leurs avantages bien compris.

**M. Biron:** Mais dans...

**M. Charron:** M. le Président, j'invoque le règlement. Je n'ai pas voulu empêcher le ministre d'Etat au développement économique de donner l'opinion du gouvernement sur cette question, mais je vous ferai remarquer que la question du chef de l'Union Nationale était ce qu'on appelle dans le règlement une question d'opinion, et il est strictement interdit de la poser à quelque ministre que ce soit.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Biron:** Dans cette zone bien particulière d'intérêts communs, le ministre est-il satisfait de ses relations avec le monde des affaires?

**M. Landry:** M. le Président, dans le cadre des travaux qui m'ont été confiés vis-à-vis du sommet économique.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** M. le Président, une question supplémentaire. C'est le ministre des Institutions financières qui disait qu'ils forment un groupe à part, un monde particulier qui n'a ni coeur, ni drapeau, ni constitution. Le monde de la finance n'a pas de coeur, pas de drapeau, pas de nationalisme, pas d'identité. Ce doit être de ceux-là que parle le ministre.

Je ne sais pas s'il y a une corrélation entre les deux idées qui se rejoignent, mais il se pourrait peut-être que l'un confirme l'autre.

**M. Lévesque (Taillon):** Question.

**M. Bellemare:** C'est qui dit vrai?

**M. Parizeau:** Je pense, M. le Président, que je vais prendre sur moi de répondre à la question du député de Johnson.

Il faut établir une différence fondamentale, compréhensible, j'imagine, mais fondamentale, entre la façon dont les affaires se traitent entre un gouvernement, les milieux financiers, les entreprises, les syndicats, d'une part, et d'autre part les déclarations qui peuvent se faire en public sur ces rapports.

Je pense que le député de Johnson, quand il était le ministre du Travail, a vu cela souvent, M. Jean-Luc Pépin disait la même chose hier, et les échanges des quelques dernières minutes révèlent la même chose.

Certains milieux financiers, certains milieux d'affaires peuvent avoir des tractations qui sont parfaitement normales avec un gouvernement dans l'ordre normal des choses et, d'autre part, faire des déclarations destinées à apeurer le monde.

**Le Président:** M. le député de Beauce-Sud.

#### Règlement relatif au placement dans l'industrie de la construction

**M. Roy:** Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à l'honorable député de Joliette-Montcalm, adjoint parlementaire au ministère du Travail. J'aimerais demander au député, puisqu'il a parlé, effectivement, en fin de semaine, d'un nouveau règlement qui a été préparé dans l'industrie de la construction, relativement aux placements, s'il peut donner plus d'explications, plus de précisions à la Chambre et s'il peut nous dire quand ce règlement sera déposé ici à l'Assemblée nationale.

**M. Chevette:** J'ai effectivement déclaré qu'on avait un règlement de placement qui était déposé entre les mains du ministre du Travail. J'en ai dévoilé deux dimensions, à savoir un droit d'appel et une priorité régionale, et j'ai également déclaré que c'était le ministre du Travail qui avait le pouvoir de le rendre public en temps et lieu.

**M. Roy:** M. le Président, j'aurais une question additionnelle. Je pose la question évidemment au député de Joliette-Montcalm, je ne sais pas si c'est le ministre qui va me répondre, mais de toute façon j'aimerais savoir si, dans ce nouveau règlement, il y a des dispositions bien précises concernant l'arrivée des nouveaux diplômés, ceux qui sortent de nos écoles de formation professionnelle et qui ont choisi des spécialités dans l'industrie de la construction, d'une part. Je veux savoir, deuxièmement, si on a modifié les dispositions du ré-

blement pour ce qui a trait au stage de formation professionnelle par les étudiants, et troisièmement, s'il y a des dispositions qui visent à abolir le permis de travail qu'on impose aux travailleurs du Québec comme si c'était des citoyens qui nous arrivent de l'étranger.

**M. Couture:** M. le Président, il y a un certains nombres de dispositions qui peuvent, évidemment, concerner les problèmes que soulève le député de Beauce-Sud. Je serais porté à suggérer au député de Beauce-Sud de participer avec nous éventuellement à une commission parlementaire pour en discuter les modalités.

Actuellement, je ne veux pas préciser ces modalités. Je peux dire que nous essayons, en consultation avec l'Office de la construction du Québec et avec les intervenants dans le milieu, de préparer la promulgation du règlement le plus tôt possible.

**M. Roy:** M. le Président, dernière question additionnelle. Puisque le ministre fait référence à une commission parlementaire, j'aimerais savoir s'il s'agit d'une commission parlementaire qui sera spécialement convoquée à cette fin ou s'il s'agit d'une commission parlementaire qui sera chargée de l'étude des crédits. C'est complètement différent.

**M. Couture:** Oui. Je serais porté à croire que ce sera une commission parlementaire spéciale pour étudier le règlement du placement.

**M. Roy:** M. le Président, je m'excuse, mais est-ce que cette commission parlementaire entendra des organismes représentatifs, tant du domaine syndical que patronal, intéressés à cette question?

**M. Couture:** Oui, M. le Président.

#### Système de transport rapide Montréal-Mirabel

**M. Lavoie:** M. le Président, j'aurais une question à poser à l'honorable ministre des Transports concernant le projet de transport rapide de passagers urbains, et sub-urbains, dans la région de Montréal. Si je me rappelle bien, le ministre a remis à un comité l'étude de ce programme et spécialement en ce qui concerne le projet TRRAMM entre la métropole et l'aéroport international de Mirabel.

Ma première question: A quelle date s'attend-il de recevoir un rapport de ce comité, étant donné l'urgence et l'importance du projet?

Deuxièmement, y a-t-il eu des négociations amorcées avec les autorités fédérales considérant le fait que celles-ci ont un programme conjoint avec les autres provinces sur le transport en commun rapide?

**M. Lessard:** M. le Président, la réponse à la première question est que nous devrions recevoir la réponse du comité de transport de la région mé-

tropolitaine vers la fin de juillet ou au début d'août.

En ce qui concerne les relations avec le gouvernement fédéral au sujet du transport en commun, la porte est ouverte actuellement. Nous attendons, nous espérons en tout cas que le gouvernement fédéral pourra mettre à la disposition du Québec de l'argent concernant le transport en commun, mais le ministre des Transports a toujours déclaré: pour autant que cela soit un transport intégré.

Alors, nous attendons le rapport du comité de transport de la région métropolitaine. A ce moment-là, nous n'aurons aucun problème pour entreprendre des négociations à ce sujet avec le gouvernement fédéral.

**M. Lavoie:** J'aurais une question supplémentaire, M. le Président, au ministre d'Etat responsable du développement économique. En tant que ministre d'Etat au développement économique et plus particulièrement en tant que député de Fabre où cette ligne projetée traverse ce magnifique comté, peut-il nous donner l'assurance, considérant l'importance du projet qui est sans doute de l'ordre d'au-delà \$200 millions et...

**Une Voix:** Quatre cents.

**M. Lavoie:** Au-delà de \$200 millions, mais cela couvre \$400 millions. Ce projet a de l'importance et tous les membres de cette Chambre et tout le Québec auraient intérêt à ce qu'un tel projet puisse se réaliser dans les meilleurs délais. Le ministre peut-il nous assurer qu'il fera des représentations auprès de ses collègues du cabinet? Il faudra terminer les études et remplir les conditions pour que des ententes soient concrétisées avec les autorités fédérales. C'est un projet d'une grande envergure, considérant les éléments d'attraction de l'aéroport de Mirabel et d'une telle ligne de transport au point de vue économique. Le ministre peut-il nous assurer que, de tout son poids et toute sa vigueur, il fera tous les efforts voulus pour que ce projet se réalise dans les meilleurs délais?

**M. Landry:** M. le Président, vous savez, depuis le curé Labelle, il y a peu d'hommes politiques qui ont promis des chemins de fer. Je suis au nombre de ceux-là et j'ai promis à mes électeurs du comté de Fabre, dans le cadre de la solidarité ministérielle et des travaux généraux du gouvernement, de mettre effectivement tout mon poids pour que cette réalisation de transit urbain se fasse.

Encore une fois, dans le cadre des travaux du gouvernement et du rapport auquel a fait allusion le ministre, je prends l'engagement que demande le leader de l'Opposition officielle.

**M. de Bellefeuille:** Une question accessoire, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Deux-Montagnes.

**M. de Bellefeuille:** Je voudrais demander au ministre des Transports si nous pouvons être assurés que le service du Canadien National entre Montréal et Deux-Montagnes sera maintenu et non pas interrompu dans l'attente de la publication de l'étude dont le ministre a parlé.

**M. Lessard:** Disons que nous avons eu des communications tant avec les autorités du Canadien National que du Canadien Pacifique à ce sujet. On sait qu'il y avait eu une décision particulièrement en ce qui concerne le corridor de Deux-Montagnes, de réduire d'ici 1980 ce service.

Nous avons réussi à obtenir du Canadien National de retarder sa décision au moins jusqu'au mois de juillet ou août alors que nous aurons le rapport du comité de transport de la région métropolitaine.

A ce moment-là, nous avons l'intention encore une fois de demander au Canadien National de maintenir ses services et nous pourrions probablement, avec le rapport qui nous sera présenté, offrir en même temps des solutions qui pourront nous permettre de donner ce service.

Nous demandons aux autorités fédérales et au ministre des Transports de faire les efforts nécessaires pour maintenir ce service. Il ne faudrait pas oublier en même temps aussi qu'il appartient au ministère des Transports du gouvernement fédéral de rentabiliser Mirabel. Cela leur appartient d'abord à eux puisque c'est une de leurs décisions malgré l'opposition du Québec, comme on l'a vu dans le passé.

Je pense bien qu'ils auront un effort à faire de ce côté et nous espérons que le gouvernement fédéral pourra faire cet effort, d'abord en demandant aux services du Canadien National de maintenir son service de train et, par la suite, de participer aux investissements qui s'avéreront considérables. Soyez convaincus qu'une fois que nous aurons le rapport, nous établirons un échéancier en tenant compte, justement, de l'ensemble des sommes qui seront mises à notre disposition.

**M. Samson:** M. le Président...

**Le Président:** M. le député de Mégantic-Compton.

**M. Grenier:** Une question additionnelle, M. le Président, au ministre des Transports. Je regrette de ne pas l'avoir prévenu, mais je suis sûr qu'il est au courant au sujet des trains. Un autre gros service est en train de disparaître, comme on nous l'annonce, le Canadien Pacifique est en train de vouloir enlever son train Montréal-Sherbrooke-Lac-Mégantic-le Maine et le Nouveau-Brunswick. C'est le seul service qui dessert cette région. On sait maintenant que sa façon de retirer le service est de dire qu'il n'est pas rentable, après avoir enlevé à peu près tous les services possibles aux voyageurs. Quand les gens ne voyagent plus par train, la société annonce que le service est déficitaire et qu'elle veut le retirer.

**M. Lessard:** L'impression que nous avons, en

tout cas, au ministère des Transports, c'est que le Canadien Pacifique et le Canadien National ont l'intention de se retirer du service de voyageurs pour conserver le service de marchandises. Je pense bien qu'il y a là une responsabilité du gouvernement fédéral. Le problème que nous vivons actuellement, nous l'apprenons en même temps que la population, et dans des décisions comme celle-là, nous ne sommes pas consultés. Nous n'avons pas été consultés en ce qui concerne le Canadien National comme le Canadien Pacifique et nous sommes obligés, justement, de ramasser les pots cassés, et de commencer à négocier une fois que la décision est prise. J'espère justement, si on veut avoir, entre-temps, avant le référendum, des relations normales entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, que dans des décisions aussi importantes qui touchent le Québec, que ces différentes compagnies vont commencer d'abord à communiquer avec nous et à nous informer des arrêts de service, de telle façon qu'on puisse trouver des solutions et pas seulement ramasser les pots cassés.

**M. Biron:** Une question additionnelle, M. le Président, au ministre des Transports. Je suis heureux de voir son ouverture d'esprit. Est-ce que je peux demander ce que le ministère ou le ministre des Transports a fait jusqu'à maintenant pour entrer en communication à la fois avec le Canadien National et le Canadien Pacifique, pour montrer cette ouverture d'esprit? Est-ce qu'on a fait quelque chose?

**M. Lessard:** J'ai eu l'occasion de rencontrer les autorités du Canadien Pacifique et les autorités du Canadien National pour discuter en particulier du chemin de fer, du corridor des Deux-Montagnes et de l'autre aussi, plus à l'ouest, celui du Canadien Pacifique. Nous avons eu des communications...

**M. Lavoie:** Ajustez votre géographie, un peu.

**M. Joron:** Celui qui est à l'ouest, c'est le Canadien National.

**M. Lessard:** Nous avons eu des communications avec les autorités des deux compagnies de chemin de fer. Elles ont accepté de retarder, en tout cas, la diminution du service parce que la première annonce, en fait, qui avait été faite, c'était une réduction presque complète de 25% du service avec augmentation de tarif. Elles ont accepté de retarder leur décision de ne pas réduire aussi considérablement leurs services quitte, une fois que le rapport sera déposé au mois de juillet du comité des transports de la région métropolitaine, à leur présenter, de notre côté, des solutions. Par ailleurs, j'ai eu l'occasion d'écrire au ministre des Transports pour lui demander, au moins, de demander aux différentes compagnies de transport du Canada de nous informer des décisions qu'il devait prendre lorsque cela touche les intérêts du Québec. Or, jusqu'ici, nous espérons que la collaboration du gouvernement fédéral

nous sera accordée, mais ce n'est pas souvent le cas.

**M. Charbonneau:** M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Rouyn-Noranda.

**M. Samson:** M. le Président, je voudrais adresser ma question, également, au ministre des Transports qui déclarait dernièrement que son ministère avait placé dans les discussions avec le gouvernement fédéral concernant les axes routiers comme prioritaires la reconstruction de la route 117 qui, comme on le sait, relie Montréal à l'Abitibi et au Témiscamingue. Est-ce que le ministre peut me dire s'il y a des développements dans ce dossier et quand il entend pouvoir annoncer à la population le début des travaux dont il avait fait mention il y a déjà une couple de mois?

**M. Lessard:** M. le Président, vous me permettez de prendre avis de cette question, puisque le responsable de la négociation avec le gouvernement fédéral est le ministre de l'aménagement. Je pense, justement, que le ministre de l'aménagement rencontre aujourd'hui même M. Marcel Lessard pour discuter de ces ententes. Je pense bien que le ministre de l'aménagement aura, dès son retour, s'il y a des décisions qui sont prises, des déclarations à faire à l'Assemblée nationale à ce sujet.

**M. Charbonneau:** M. le Président...

**Le Président:** Le député de Verchères.

**M. Samson:** Un moment, M. le Président. Très rapidement, est-ce qu'on peut me dire à peu près vers quel moment on pourrait avoir des nouvelles de ces négociations?

**M. Lessard:** Je ne sais pas quand le ministre de l'aménagement doit revenir d'Ottawa. Il est actuellement en négociation avec le ministre responsable, M. Marcel Lessard. Si le ministre de l'aménagement revient demain, si ces négociations ne sont pas trop difficiles, vous pourrez lui poser ces questions.

**Le Président:** M. le député de Verchères.

#### **Conflit de travail dans des stations radiophoniques**

**M. Charbonneau:** Ma question s'adresse au ministre du Travail. M. le ministre, est-ce que vous pourriez me dire, d'abord, si le ministère du Travail a eu l'occasion d'intervenir jusqu'à présent dans le conflit opposant les employés de stations radiophoniques, notamment CJMS et CJRP, et les employeurs du réseau de radio en question? Deuxièmement, vous serait-il possible de faire vérifier certaines allégations qui m'ont été transmises plus tôt aujourd'hui, à l'effet qu'il y aurait eu, ce matin, sur la ligne de piquetage des fiers-à-bras qui au-

raient intimidé les employés en grève actuellement?

**M. Couture:** M. le Président, je regrette, mais ce conflit relève de la Commission des relations de travail fédéral et, évidemment, nous n'intervenons pas dans le conflit.

**M. Charbonneau:** Question accessoire, M. le Président. Dans ce cas, est-ce qu'il serait possible de demander au ministre de la Justice de faire vérifier ces allégations, au moins pour la question de sécurité et éventuellement quant aux fiers-à-bras présents sur les lignes de piquetage, et, s'il y a lieu, de prendre action?

**Le Vice-Président:** M. le député de Richmond.

#### **Mesures pour contrôler l'inflation**

**M. Brochu:** Merci, M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Finances. On sait que le Québec a déjà rendu sa décision en ce qui concerne l'existence de sa propre commission de lutte à l'inflation. Par ailleurs, selon le CTC, la commission fédérale de lutte à l'inflation, du moins dans sa forme actuelle, disparaîtrait d'ici quelques mois, deux ou trois mois. J'aimerais savoir du ministre quel type de consultation existe actuellement, en cette matière de levée éventuelle des contrôles, entre les ministres des Finances du fédéral et des provinces. Est-ce qu'il existe, actuellement, une consultation à ce niveau et, si oui, est-ce que le ministre peut faire le point sur la question?

**Le Vice-Président:** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** Il y a eu déjà une réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances sur cette question. Il y en a une autre le — je peux faire une erreur d'une journée, je pense que c'est le 6 mai — 5 ou le 6 mai, à Ottawa, qui va porter, pour une bonne part, sur la même question. Entre les conférences fédérales-provinciales des ministres des Finances, il y a échange de correspondance, de rapports, etc., si bien que nous sommes normalement ici assez bien informés des projets du gouvernement fédéral et nous exprimons, à l'occasion soit de conversations privées, soit de ces conférences fédérales-provinciales, un certain nombre de propositions ou de suggestions. Dans ce sens, on doit dire que la recherche de formules acceptables pour la disparition graduelle des contrôles a été suivie par tous les gouvernements.

**M. Brochu:** Question additionnelle, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le député de Richmond.

**M. Brochu:** En ce qui concerne surtout maintenant les modalités postcontrôles qui doivent être adoptées éventuellement suite à ces discussions, est-ce qu'il est prévu, soit entre les provinces et le

fédéral ou strictement au niveau de la province de Québec, des modalités ou des façons d'éviter que l'inflation ne se remette à galoper par suite de l'enlèvement des mesures actuelles de contrôle? Est-ce qu'il a été prévu, soit au niveau des relations fédérales-provinciales ou strictement au niveau de l'attitude provinciale, des mesures pour éviter que l'inflation ne reprenne le galop dès que les contrôles seront enlevés?

**M. Parizeau:** Actuellement, non. Passablement de voies sont explorées et, quant à l'attitude du gouvernement de Québec et à ce que le gouvernement de Québec mettrait en place éventuellement dans les circonstances comme celles-là, cela va dépendre, d'une part, de ce qui va se produire à Ottawa dans les quelques mois qui viennent et, d'autre part — je pense qu'il ne faut pas se le cacher — d'un déroulement du sommet économique.

Il y a un certain nombre de possibilités et de projets alternatifs qui ont été examinés. Je pense qu'on ne se branchera pas avant ces deux événements, savoir, d'une part, comment va tourner l'élimination graduelle des contrôles à Ottawa puis, d'autre part, comment va se dérouler le sommet économique au Québec.

**Le Vice-Président:** Dernière question principale au député de Saint-Laurent.

#### Etablissements privés de services sociaux et de santé

**M. Forget:** Merci, M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires sociales. Le ministre, lors d'entrevues radiophoniques, en décembre, a déclaré qu'il allait rendre publics, graduellement, les établissements à but lucratif qui sont subventionnés par son ministère. C'est évidemment là une politique que le ministre a tout à fait le droit de défendre et de faire appliquer. Mais devant les inquiétudes tout à fait prévisibles qu'une telle déclaration soulève, non seulement pour ceux qui exploitent ces établissements mais auprès de leur clientèle et de leur personnel — je crois que cela a déjà affecté les questions de réparations aux édifices, le maintien et l'engagement du personnel — est-ce que le ministre pourrait indiquer à ces groupes affectés ses intentions plus précises dans ce secteur, à savoir quelles sont les catégories d'établissements privés qui seraient affectées et dans quel échéancier il a l'intention de mettre ceci en application?

**M. Lazure:** M. le Président, effectivement, cette prise de position a été communiquée tout d'abord aux diverses associations d'établissements privés que j'ai rencontrées en décembre, pour les informer — d'ailleurs elles étaient déjà informées — de ce qui est, en somme, un article dans le programme du parti qui est au pouvoir, à savoir de favoriser, en matière de services de santé et de services sociaux, des établissements à but non lucratif qui sont inscrits dans le réseau public.

Quant à l'échéancier, j'ai informé l'association des établissements privés que nous n'allons brusquer personne. Dans la mesure des capacités financières du gouvernement, nous sommes disponibles pour acheter, si vous voulez, les établissements privés qui voudront bien vendre. Nous avons dit aussi que les établissements privés qui donnent un bon niveau de services seront certainement laissés en paix et que, par ailleurs, certains établissements privés, que le député de Saint-Laurent connaît bien, aussi bien que moi, qu'il s'agisse de centres d'accueil pour personnes âgées ou de centres d'accueil pour enfants, qui n'ont pas bonne réputation quant à la qualité des soins, ceux-là, nous allons faire des démarches pour essayer de les convertir en établissements publics.

D'ailleurs, c'était une politique amorcée par l'ancien gouvernement et aussi il a été dit clairement que des permis pour établissements à but lucratif ne seraient pas donnés dorénavant, pour des centres d'accueil, en particulier pour enfants et personnes âgées.

**M. Forget:** Une question accessoire.

**Le Vice-Président:** Dernière question accessoire.

**M. Forget:** D'après les explications fournies par le ministre des Affaires sociales, je dois conclure — mais j'aimerais qu'il le confirme, puisque, encore une fois, ces déclarations ont pu laisser croire le contraire — que son intention est essentiellement d'en rester au statu quo quant aux politiques relatives aux établissements privés. Toutes les explications qu'il a données s'inscrivent totalement dans la continuité d'ailleurs inaugurée dès 1967 par le gouvernement de l'Union Nationale. Donc, il me semble — et j'aimerais qu'il le confirme — qu'il ne s'agit de rien de neuf, que le ministère des Affaires sociales ne prendra pas l'initiative, sauf dans les cas qu'il a énumérés, d'exproprier, même avec compensation, les établissements privés?

**M. Lazure:** Non, ce n'est pas l'intention du ministère d'exproprier, comme vous dites. Mais je ferai remarquer au député de Saint-Laurent et à la Chambre qu'il n'est pas exact de dire que c'est dans la continuité d'une politique. Jusqu'à un certain point, oui, c'est ce que j'ai dit tantôt. Mais dans les mois qui ont précédé les élections, par exemple, il y a eu des pourparlers pour la mise sur pied de centres d'accueil privés pour personnes âgées à but lucratif.

Cela n'est pas exact de dire que la position actuelle, qui est de ne plus émettre de permis pour des entreprises à but lucratif, avait déjà été inscrite dans le passé. Il y avait des exceptions, dans le passé, pour des établissements à but lucratif.

**Le Vice-Président:** Fin de la période orale des questions.

**M. Forget:** M. le Président, question de privilège...

**Le Vice-Président:** D'accord.

**M. Forget:** ... quant à la déclaration du ministre relativement à des faits passés. Je dois simplement corriger les faits allégués par le ministre et lui indiquer qu'à moins qu'il ne puisse me soulever un cas particulier, qui aurait pu échapper à mon attention, il n'y avait pas de politique différente de celle qu'il vient d'exprimer, qui est une politique de respect des établissements qui existent et qui satisfont aux exigences gouvernementales.

**Le Vice-Président:** M. le ministre, il n'y a pas de réponse à une question de privilège.  
M. le leader du gouvernement.

**M. Lazure:** Sur une question de privilège, M. le Président.

**Le Vice-Président:** M. le ministre des Affaires sociales, sur une question de privilège.

**M. Lazure:** Sur la question de privilège, je veux maintenir mon affirmation que des démarches étaient en cours pour la création, la mise sur pied de centres d'accueil pour personnes âgées dans une optique lucrative, dans un but lucratif. Si le député de Saint-Laurent est intéressé à avoir les noms, je les lui donnerai volontiers.

**M. Forget:** Oui, je suis intéressé à avoir les noms.

**Le Vice-Président:** A l'ordre, S'il vous plaît!  
M. le leader du gouvernement.

#### Questions inscrites au feuilleton

**M. Burns:** J'ai des réponses à quelques questions qui sont au feuilleton aujourd'hui. D'abord, la question no 9. Ce n'est pas que je veuille me servir le premier, mais c'est dans cet ordre que cela arrive. Il s'agit d'une question de M. Michaud, réponse de M. Burns. Je propose que cette question soit transformée en motion pour dépôt de documents.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté.

**M. Burns:** Documents déposés.

**Le Vice-Président:** Dépôt reçu.

**M. Burns:** Article 10, question de M. Cordeau, réponse de M. Lazure. Je fais motion que cette réponse soit transformée en dépôt de documents.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté.

**M. Lazure:** Documents déposés.

**Le Vice-Président:** Dépôt reçu.  
M. le leader du gouvernement.

**M. Burns:** No 12. Il s'agit d'une question de M. Goldbloom, réponse de M. Tardif.

**M. Tardif:** Lu et répondu, (voir annexe)

**M. Burns:** Finalement, à l'article no 44, il s'agit d'une motion de M. Gratton, dépôt par M. Lessard.

**M. Lessard:** Documents déposés.

**Le Vice-Président:** Le dépôt est reçu.  
M. le leader du gouvernement.

#### Travaux parlementaires

**M. Burns:** M. le Président, si nous sommes rendus aux affaires du jour, je proposerais...

**Le Vice-Président:** A moins qu'il n'y ait des questions en vertu de l'article 34.  
M. le leader de l'Union Nationale.

**M. Burns:** Je n'en voulais pas plus qu'il fallait.

**Le Vice-Président:** Vous êtes allé au devant, M. le leader du gouvernement.

**M. Bellemare:** C'est simplement pour s'assurer que demain, à part les questions ordinaires, aux affaires du jour c'est le budget en commission plénière de l'Assemblée nationale.

**M. Burns:** Vendredi.

**M. Bellemare:** Vendredi, c'est cela. Un instant. Jeudi...

**M. Burns:** Je veux juste vous dire que je ne sais pas ce qui se passe et je partage entièrement les inquiétudes du député de Johnson. Moi aussi je pensais que demain c'était vendredi.

**M. Bellemare:** Je pensais que c'était vendredi, moi aussi, demain. Demain, c'est neuf heures, je crois, avec les engagements financiers.

**M. Burns:** C'est cela.

**M. Bellemare:** Ensuite, c'est Terres et Forêts et Communications.

**M. Burns:** Voulez-vous venir prendre ma place?

**M. Bellemare:** Non, je veux vérifier pour être bien sûr. Alors, Terres et Forêts et Communications.

**M. Burns:** J'allais vous annoncer cela.

**M. Bellemare:** Terres et Forêts et Communications?

**M. Burns:** C'est cela.

**M. Bellemare:** Comment?

**M. Burns:** Voulez-vous... Bien. Dites-nous ce qu'on va faire demain.

**Le Vice-Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Est-ce qu'on pourrait procéder avec les avis du leader parlementaire du gouvernement? On posera des questions ensuite. M. le leader du gouvernement.

**M. Burns:** Après consultation avec le député de Johnson, demain matin, effectivement, à neuf heures, à la salle 91-A, la commission des finances examinera les engagements financiers.

**M. Bertrand:** A 9 h 30.

**M. Burns:** A 9 h 30?

**M. Bertrand:** L'entente qui est intervenue, si le député de Johnson se le rappelle, il y a de cela deux mois, c'était 9 h 30.

**M. Burns:** D'accord.

**Le Vice-Président:** C'est vraiment 9 h 30, c'est exact.

**M. Burns:** Il n'y a pas de problème.

C'est effectivement l'entente des membres de la commission qui va primer là-dessus, alors à 9 h 30, je me corrige donc, à la salle 91, les engagements financiers. A dix heures, la commission des transports, travaux publics et approvisionnements à la salle 81-A abordera l'examen des crédits budgétaires du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement. En principe — je dis en principe et je pourrai peut-être devoir me corriger — demain après-midi, il est à prévoir qu'à compter de 16 heures ou aux environs, c'est-à-dire après la période de questions, nous avons la commission des terres et forêts qui continue ses travaux et qu'à la salle 81-A, si ce n'était pas terminé, le matin, ce qui est fort probable, la commission des transports, travaux publics et approvisionnements pourra continuer aussi, selon mes indications, l'examen des crédits du ministère des Travaux publics.

Il en sera de même dans la soirée, si ces crédits ne sont pas terminés.

**M. Bellemare:** Est-ce que la Chambre siège demain après-midi?

**M. Burns:** La Chambre ne siègera pas demain après-midi.

**M. Bellemare:** Alors il y aura...

**M. Burns:** Il y aura deux commissions demain, c'est l'hypothèse et j'en aviserai les représentants de l'Opposition en temps utile si jamais je m'aperçois qu'il n'est pas nécessaire d'ajourner les travaux de la Chambre ou à moins que j'aie un consentement, on pourrait toujours continuer le discours sur le budget ou entreprendre la troisième lecture du projet de loi sur les mines ou quelque chose comme cela. Mais, selon mes prévisions jusqu'à maintenant la Chambre ajournera ses travaux à compter de 16 heures, ou aux environs, pour laisser les deux commissions siéger, à moins qu'on m'indique du côté de l'Opposition qu'il y a consentement de continuer malgré la présence de deux commissions.

**M. Bellemare:** Est-ce que la justice sera finie?

**M. Burns:** Votre réponse, vous allez l'avoir tout de suite. M. le Président, je fais motion pour que la commission de la justice se réunisse immédiatement au salon rouge, pour continuer l'examen du problème qui lui est soumis depuis quelques jours, c'est-à-dire le problème des autopatrouilles, relativement aux policiers provinciaux.

**Le Vice-Président:** Cette motion est-elle adoptée?

**M. Burns:** Un instant s'il vous plaît.

**Le Vice-Président:** A l'ordre!  
M. le député de Bourassa.

**M. Burns:** C'est à 81-A. On m'indique, M. le Président, que le salon rouge est occupé, auquel cas, je suggère que cette commission se réunisse à la salle 81-A.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**Une Voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté. Oui, M. le député.

**M. Garneau:** Le leader du gouvernement a annoncé tout à l'heure la commission parlementaire des engagements financiers, je comprends que si les travaux n'étaient pas terminés dans la matinée, on ne siègera pas l'après-midi, que ce serait reporté au mois suivant.

**M. Burns:** C'est la coutume, je pense, qui le veut, c'est-à-dire que si ce n'est pas terminé, on cesse à l'heure habituelle de suspension pour le lunch, à moins que la commission m'indique qu'elle veut absolument continuer ses travaux demain après-midi. Je n'ai pas l'intention d'insister.

**M. Bellemare:** Le dernier mois des engagements financiers on s'est mis d'accord, d'un accord commun, on est allé jusque vers 13 h 40 pour terminer complètement le mois; s'il n'y a pas d'objection on pourrait peut-être faire cela encore.

**M. Burns:** C'est cela, la commission est libre de continuer ses travaux une fois qu'elle a reçu le mandat de commencer à siéger.

**Le Vice-Président:** Affaires du jour.

**Reprise du débat sur la motion  
de M. Biron sur l'avenir de l'industrie  
de l'acier au Québec**

**Le Vice-Président:** Alors, reprise du débat sur la motion de M. le chef de l'Union Nationale à l'effet que cette Assemblée est d'avis qu'une commission parlementaire soit convoquée immédiatement pour étudier l'état actuel et l'avenir de l'industrie de l'acier au Québec et sur l'amendement du député d'Outremont, à l'effet que la motion en discussion soit amendée, en ajoutant à la fin les mots suivants: Et que cette commission entende les représentants de SIDBEC, Quésteel et tout autre organisme qu'elle jugera à propos.

Je désirerais, avant d'accorder la parole au député de Bellechasse qui avait demandé l'ajournement, rappeler que le consentement unanime, mercredi dernier, à l'ajournement à 6 h 3, il avait été accepté que les députés n'aient qu'un droit de parole, soit sur la motion principale, soit sur l'amendement, soit sur les deux et que deux votes soient pris, un premier sur l'amendement et un second sur la motion principale. Peut-être qu'à ce moment, mes paroles n'ont pas été assez loin ou ont dépassé ma pensée.

J'ai mentionné que la motion d'amendement avait été acceptée par le proposeur de la motion principale, mais en aucun moment je n'ai voulu dire que la motion d'amendement était acceptée.

S'il y avait un doute quand à ce qui est écrit dans le journal des Débats, je m'en excuse. Je rappelle qu'il y aura deux votes et que, d'ici là, chaque député aura dix minutes, sauf quant à la réplique, pour s'exprimer.

M. le député de Bellechasse. Oui, M. le leader de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** M. le Président, juste avant que l'honorable député de Bellechasse puisse commencer à intervenir, est-ce que, puisque vous avez voulu fondre ensemble et l'amendement et la motion principale, c'est-à-dire...

**Le Vice-Président:** Je n'ai pas voulu. Si je retourne au journal des Débats, je vois que, de façon unanime, nous y avons consenti.

**M. Bellemare:** Je ne sais pas si, de consentement unanime, on aurait droit à deux dix minutes.

**M. Charron:** Non.

**M. Bellemare:** Ecoutez, si c'est de consentement unanime, il y a dix minutes pour l'amendement et dix minutes pour la motion principale.

**Le Vice-Président:** Non, M. le leader de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** Non, c'est certain que le règlement n'y pourvoit pas, mais, s'il y avait consentement unanime pour que, si on a des discussions plus longues, on puisse parler sur la motion puisqu'on les unifie toutes les deux, on pourrait peut-être...

**Le Vice-Président:** D'accord, M. le leader de l'Union Nationale. Je comprends que vous suggériez que le consentement unanime de mercredi dernier soit revu et qu'un nouveau consentement unanime soit accordé pour que les députés puissent parler sur la motion principale et reprendre leur droit de parole sur la motion d'amendement.

**M. Bellemare:** Non, les deux ensemble; qu'on puisse parler des deux ensemble, et de l'amendement, et de la motion principale pendant vingt minutes.

**Le Vice-Président:** Oui, mais dans dix minutes. Est-ce qu'il y a consentement?

**M. Charron:** Non, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Le consentement n'est pas accordé.

**M. Bellemare:** Alors, on va garder la motion et on va garder l'autre, cela va faire vingt minutes.

**Le Vice-Président:** M. le leader de l'Union Nationale, je vous réfère au journal des Débats du mercredi 20 avril 1977, à la page 757, et je prends le temps de le lire.

**M. Bellemare:** D'accord, adopté.

**Le Vice-Président:** D'accord.

**M. Charron:** Il s'essayait.

**Le Vice-Président:** M. le député de Bellechasse.

**M. Bertrand Goulet**

**M. Goulet:** Merci, M. le Président. Il va falloir que je parle moins vite afin d'écouler mes vingt minutes. Tel que vous le mentionnez, M. le Président, on va poursuivre le débat sur la motion du chef de mon parti, le député de Lotbinière, motion qui se lit comme suit: Que cette Assemblée est d'avis qu'une commission parlementaire soit convoquée immédiatement pour étudier l'état actuel et l'avenir de l'industrie de l'acier au Québec."

Egalement, il y avait un amendement: " Que cette commission entende les représentants de Sidbec-Quésteel et tout autre organisme qu'elle jugera à propos."

Mme le Président, je vous avoue que je suis en faveur de la motion présentée par mon chef, le député de Lotbinière. J'invite tous les membres de cette Chambre à en faire autant. Depuis nombre d'années, plusieurs membres du Parti québécois et également plusieurs membres du Parti libéral

ont colporté l'idée et même des propos à l'effet qu'un ex-premier ministre du Québec, en l'occurrence l'honorable Maurice Duplessis, avait donné le Nord québécois à des intérêts américains. Ce grand premier ministre était de son temps et je le qualifie d'avant-gardiste de son époque. Il croyait au développement du Nouveau-Québec et à l'exploitation des grandes richesses qui s'y trouvaient. Avec le peu de moyens techniques et financiers, ou encore physiques qu'il avait à sa disposition, il a quand même permis le défrichage de ces territoires en recourant à nos voisins américains qui, à ce moment, avaient les moyens que les Québécois n'avaient pas.

L'époque du défrichage est passée et il est temps d'entamer une autre époque. Oui, Mme le Président, le gouvernement se doit maintenant de mousser l'industrie de l'acier et de voir à son expansion. Nous devons, maintenant que nous en avons les moyens, transformer notre matière première ici et profiter des retombées économiques engendrées par cette industrie.

C'est pourquoi, Mme le Président, je juge que la proposition de mon chef est à propos. Et tenant compte que cette affaire semblait une priorité de tous les membres du Parti québécois depuis les huit ou dix dernières années, je suis convaincu qu'ils en feront encore une priorité aujourd'hui et favoriseront la tenue d'une telle commission parlementaire.

Voilà ce que je voulais dire sur la motion du chef de l'Union Nationale.

**Mme le Vice-Président:** Alors, puisqu'il n'y a pas d'intervenants, Mme le député de l'Acadie.

#### **Mme Thérèse Lavoie-Roux**

**Mme Lavoie-Roux:** Mme le Président, nous sommes heureux de vous voir de retour. A la lecture de la motion du chef de l'Union Nationale, demandant la convocation immédiate d'une commission parlementaire pour étudier l'état actuel et l'avenir de l'industrie de l'acier au Québec, je ne puis qu'être d'accord avec cette motion. Mais comme j'aime toujours taquiner un peu le député de Lotbinière, je voudrais lui dire qu'à la lecture de l'intervention qu'il a faite sur sa motion, je suis demeurée un peu perplexe quant à la motivation qui l'avait amené à la présenter.

Était-ce pour lui une occasion de rendre un hommage posthume au chef fondateur de son parti ou était-ce là un prétexte pour soulever de nouveau le problème de Quésteel au sujet duquel, je dois bien l'admettre, nous n'avons obtenu dans cette Chambre, au sujet de la décision du gouvernement de ne pas intervenir dans ce dossier, que des réponses fort évasives?

Quelle que soit la motivation encore un peu obscure pour moi du chef de l'Union Nationale, il m'apparaît que sa motion arrive à un moment opportun. Premièrement, la conjoncture économique difficile du monde occidental et la récession générale qui y sévit ont occasionné, entre autres, une baisse des projets de construction et de produc-

tion de certains biens de consommation, une baisse qui a ses répercussions en particulier dans le monde de l'industrie de l'acier. Ceci se fait sentir d'une façon toute particulière au Québec, évidemment davantage, suite à l'incertitude politique que le gouvernement actuel semble résolu de perpétuer, même s'il risque de faire payer aux plus faibles son rêve d'indépendance.

Deuxièmement, le ministre des Richesses naturelles nous a fait part que le gouvernement aurait à faire face à une demande de la société SIDBEC pour un refinancement qui pourra excéder les \$100 millions au sujet duquel cette Chambre devra se prononcer — les informations que j'ai eues révèlent que ce sera au moins \$125 millions — alors que les autres aciéries canadiennes ont coupé dans leurs projets d'investissements à cause de la conjoncture difficile du marché de l'acier. Si on pense, par exemple, au projet Stelco au lac Erié, est-il sage d'investir davantage à ce moment-ci, même si l'objectif est de rendre SIDBEC vraiment concurrentielle avec les autres grandes aciéries canadiennes? Si je comprends bien, le ministre, qui malheureusement brille par son absence, il voudrait que les membres de cette Chambre statuent d'abord sur SIDBEC avant d'avoir examiné l'ensemble de la situation de l'acier au Québec.

N'est-ce pas là risquer de prendre une décision non éclairée qui ne ferait que perpétuer sinon aggraver les difficultés qu'éprouve SIDBEC? D'ailleurs, je m'étonne de constater qu'alors que le ministre lui-même, dans l'intervention qu'il faisait en réponse à la motion du député de Lotbinière, situait les problèmes de cette sidérurgie dans un contexte beaucoup plus large, d'abord provincial, ensuite national et international, il nous demande d'examiner la situation de SIDBEC d'une façon isolée et préalablement à l'examen d'une situation plus globale à laquelle il reconnaît que SIDBEC est soumis. Je dois dire qu'au plan rationnel, quelque chose m'échappe.

Troisièmement, la situation du chômage qui menace les 1000 employés de Quésteel ne peut nous laisser indifférents, particulièrement à un moment où la majorité d'entre eux ne peuvent guère espérer autre chose que d'aller grossir les rangs déjà trop nombreux des chômeurs. Plusieurs parmi eux continueront-ils l'exode déjà commencé de nombreux travailleurs du Québec vers les autres provinces?

Pendant ce temps, le gouvernement soumet l'ensemble des Québécois au choc d'une nouvelle stratégie linguistique inutilement restrictive pour assurer la vie des francophones. L'Opposition antérieure, par la voix de son chef, le député de Sauvé, en avril 1976, voyait comme une solution possible aux difficultés de SIDBEC l'établissement d'une politique industrielle clairement définie et également une politique d'achats préférentielle pour le Québec en matière des produits de l'acier.

Il faut bien réaliser que cette dernière mesure n'a pas, pour le moment, été une solution convaincante puisqu'au premier test de son application la soumission a été accordée à un compéti-

teur de SIDBEC établi au Québec. La première solution qui est aussi celle qui a été exprimée par plusieurs députés de cette Chambre avant moi mériterait certainement d'être examinée lors d'une commission parlementaire qui examinerait toute la situation de l'acier au Québec.

Mme le Président, la question est très sérieuse. Même si les prévisions de la demande d'acier sont de l'ordre de 5% supérieures, pour 1977, à ce qu'elles étaient en 1976 tant pour les Etats-Unis que pour le Canada, ces prévisions sont vues comme étant quelque peu optimistes. En fait, elles ont tenu compte, surtout, des demandes de l'industrie de l'automobile. On craint toutefois que cette évaluation soit optimiste, étant donné que le discours sur l'énergie du président Carter pourrait avoir un impact à la baisse quant à la demande, dans ce secteur, quoique temporairement on pose aussi l'hypothèse possible qu'on puisse assister à un accroissement de la demande pour les grosses voitures avant que des politiques énergiques ne viennent limiter d'une façon définitive ce type de production dans l'automobile. Mais il y a également un autre facteur. Les aciéries qui ont rendu public leur rapport d'activité, après un premier trimestre pour cette année fiscale, réalisent que leurs prévisions n'atteignent pas le quart de cette augmentation de 5% prévue pour l'année 1977.

En Europe et au Japon, la stagnation continue. On ne prévoit pas de reprise du marché et il s'ensuivra une continuation de la présence, sur le marché canadien, de l'acier provenant de ces deux continents, particulièrement, entre autres, du fait que le prix de la tonne d'acier demeure beaucoup plus bas sur ces continents que sur les marchés américain et canadien. On sait d'ailleurs qu'au Japon, où l'industrie est nationalisée, on consent à couper les prix pour, évidemment, conserver l'emploi aux travailleurs. De cette façon, il semble bien que ce soit avec un certain conservatisme quant aux projets d'expansion possibles qu'il faudra envisager les quatre ou cinq prochaines années. En terminant, Mme le Président, j'ai une suggestion qui se veut constructive. A l'occasion des commissions parlementaires qui examinent le fonctionnement et les problèmes des sociétés d'Etat, on a observé que les dossiers sont très complexes. Sauf le respect que je dois à mes collègues de cette Chambre, dont je ne veux pas vraiment mettre la compétence en question, je doute cependant que la majorité d'entre eux soient équipés pour scruter ces dossiers très complexes et souvent d'une façon rapide. A cet égard, j'aimerais vous référer à un éditorial de M. Laurent Laplante du samedi 27 juillet 1974, paru dans le Devoir, qui fait quand même une analyse assez intéressante du fonctionnement de ces commissions parlementaires quand une société d'Etat doit s'y présenter.

Je voudrais donc suggérer que, lorsque les commissions sont convoquées pour examiner un problème ou les bilans des sociétés d'Etat, les partis de l'Opposition soient autorisés à faire comparaître, s'ils le désirent, leurs propres experts. L'objectif de cette mesure n'est pas de confondre le

gouvernement. Là-dessus, je pense qu'il faut bien s'entendre, tous les partis qui sont à l'intérieur de cette Chambre l'ont exprimé lors d'interventions antérieures, les gens veulent vraiment se donner la main pour travailler au progrès de ces sociétés d'Etat. Alors, il ne s'agirait pas, dis-je, de confondre le gouvernement mais de vraiment permettre aux députés des décisions plus éclairées et d'objectiver aussi les échanges. Il ne faut pas oublier que quand une société d'Etat se présente à une commission parlementaire il y a le risque que tout se passe un peu trop en famille, et c'est normal. On assiste un peu au même phénomène du fonctionnaire qui vient faire la promotion d'un projet bien étayé et très bien justifié, souvent devant un patron qui en connaît, il faut bien l'avouer, beaucoup moins que lui.

Je pense que les montants à investir dans les sociétés d'Etat sont devenus trop importants pour que les membres de cette Chambre ne s'assurent pas et n'assurent pas la population d'une prise de décision responsable et éclairée. C'est le sens de ma suggestion. Merci.

#### M. Rodrigue Tremblay

**M. Tremblay:** Mme le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur la motion du député de Lotbinière et sur la motion d'amendement du député d'Outremont concernant le besoin de convoquer une commission parlementaire pour étudier le problème de l'industrie de l'acier au Québec.

Les préoccupations des membres de l'Opposition correspondent, Mme le Président, aux préoccupations fondamentales du gouvernement. Nous réalisons avec tous les observateurs que l'industrie de l'acier traverse présentement au Québec, des difficultés fondamentales qui méritent d'être étudiées. Les perspectives de l'industrie de l'acier sont à l'heure actuelle très inquiétantes. Ces perspectives sont inquiétantes non seulement au Québec, mais elles le sont à travers le Canada, et elles le sont à travers le monde entier. Depuis 1974, nous assistons à la pire récession dans l'industrie de l'acier que le monde ait traversée depuis 1931/39, un ralentissement dont on ne sait pas encore la durée, et dont on ne peut prévoir la fin et le début de la relance.

Ces perspectives de l'industrie de l'acier apparaissent clairement lorsqu'on considère que depuis 1974 l'industrie mondiale de l'acier a subi une baisse de production de 14%, tombant à 718 millions de tonnes de production, soit la première baisse importante que nous ayons eue depuis l'après-guerre. Il en est résulté au plan mondial une surcapacité de production qui touche, présentement, tous les pays et qui touche, tout particulièrement, les pays qui ont des ports de mer et qui peuvent être soumis à une concurrence internationale, ou même soumis à la politique de dumping de certains producteurs étrangers. Etant situés dans la vallée du Saint-Laurent, nos principaux producteurs québécois font face présentement à une concurrence internationale qui est très forte et qui met en danger leur rentabilité.

Au Québec, je souligne, Mme le Président, que les producteurs québécois, Sidbec-Questeel et la succursale de Stelco font face à la concurrence des producteurs ontariens, Stelco, Dojasco et Algoma qui sont des entreprises très bien établies et qui ont, au niveau international, un "rating" qui est très élevé. Par exemple, Stelco se classe au 4e rang des entreprises d'acier dans le monde quant à la rentabilité, Dojasco au 3e rang et Algoma au 2e rang. Néanmoins, on peut tracer une certaine démarcation entre les aciéries présentement dans le monde, certaines réussissent quand même, malgré la récession, à se tirer d'affaires lorsqu'elles produisent de la tôle, étant donné la relance qui s'est produite dans l'industrie de l'automobile, par contre, les autres aciéries, dont fait partie SIDBEC, font face présentement à des déficits. Je souligne, par exemple, qu'une entreprise comme Algoma a enregistré des pertes au cours du premier trimestre de 1977, il en est de même pour des aciéries comme Bethlehem Steel et plusieurs aciéries européennes.

Devant cette situation difficile, au plan mondial, et devant les pertes enregistrées par les aciéries au Québec, le gouvernement a décidé d'étudier la situation de plus près. Le Conseil des ministres a en effet constitué un comité ministériel à la mi-février afin d'analyser certains aspects de l'industrie québécoise de l'acier, et afin de coordonner l'ensemble des interventions gouvernementales dans ce secteur. Ce comité s'est assuré les services d'un groupe de travail, de spécialistes, à la fois à l'intérieur du gouvernement et dans le monde de la consultation privée au Québec.

Il est présentement au travail et des rapports préliminaires nous sont soumis présentement.

Lorsque ces études sur l'acier seront terminées, le gouvernement sera alors en mesure de formuler une politique définitive concernant l'évolution de ce secteur au Québec. Il ne faudrait pas, par contre, s'attendre qu'une telle politique puisse être élaborée avant la fin de l'été, parce qu'il faut se rendre compte que ces études prennent du temps et que nous avons hérité d'une situation où les dossiers étaient dans un état qui était relativement déficient. Donc, le parachèvement de ces études ne pourra pas se faire avant la fin de l'été.

Par contre, le gouvernement, comme actionnaire d'un des principaux producteurs d'acier au Canada, c'est-à-dire la société SIDBEC, doit prendre à brève échéance des décisions importantes concernant le financement de cette entreprise d'Etat. Nous devons, par conséquent, assez rapidement, étudier les problèmes financiers, les problèmes de production et les problèmes de mise en marché du complexe sidérurgique intégré d'Etat qu'est SIDBEC. Par conséquent, nous entendons déposer à très brève échéance un projet de loi visant à modifier la Loi concernant l'établissement par SIDBEC d'un complexe sidérurgique intégré. Ce projet de loi sera déposé incessamment; j'en ai déjà donné avis à cette Chambre, il y a quelques jours. Dans le cadre de l'étude de ce projet de loi, nous aurons toute la latitude pour soulever les

problèmes que rencontre l'industrie de l'acier et tout particulièrement SIDBEC au cours de la présente période.

La situation de SIDBEC est tout particulièrement préoccupante et, comme actionnaire, le gouvernement s'en préoccupe au plus haut point, puisque les gouvernements passés ont à tour de rôle renouvelé constamment le mandat qu'avait reçu SIDBEC, en 1964, de constituer un complexe sidérurgique intégré. Or, ce mandat a été atteint, mais force nous est, comme nouveau gouvernement, de constater que SIDBEC, au cours des dix années de son existence, n'a réalisé qu'une seule fois des profits, soit en 1974, et, pour les autres années, a dû enregistrer des pertes qui ont été importantes.

Dans le passé, les gouvernements ont montré beaucoup de bonne volonté à l'endroit de cette entreprise d'Etat. Ils ont pris en considération les projets d'expansion de l'entreprise, sans que, pour eux-mêmes ils puissent, comme actionnaires, faire des recommandations d'expansion qui étaient précises. Nous avons l'intention de prendre le taureau par les cornes, cette année, et de regarder très attentivement les projets d'expansion de l'entreprise d'Etat, afin de bien nous assurer, comme le disait le député d'Acadie tout à l'heure, que ces interventions ne soient pas des interventions à court terme, mais considèrent toute la situation à long terme de cette entreprise d'Etat en précisant non seulement sa vocation de sidérurgie intégrée, mais ses objectifs de dimension et de rentabilité.

Dans le passé, en effet, les gouvernements ont accordé des montants substantiels à l'entreprise d'Etat, sans spécifier clairement quelle était la dimension que devait atteindre SIDBEC. Nous nous retrouvons aujourd'hui, avec un complexe sidérurgique qui va pouvoir produire, en 1978, 1,5 million tonnes d'acier, ce qui ne le situe pas parmi les grands producteurs d'acier qui produisent habituellement entre 3 millions et 4 millions de tonnes, mais qui le situe à mi-chemin entre les mini-aciéries et les grandes aciéries internationales.

Dans le but de fixer des objectifs de dimension de l'entreprise d'Etat et non pas uniquement un mandat de complexe intégré, nous entreprenons à l'heure actuelle des pourparlers avec les responsables de SIDBEC pour préciser sa vocation dans le cadre d'un autre mandat additionnel qui est celui de la rentabilité.

Je rappelle à cette Chambre que l'an dernier, même si plusieurs d'entre nous n'étaient pas présents, les 8 et 9 avril 1976, la commission permanente de l'industrie et du commerce de l'Assemblée nationale a tenu des séances très importantes concernant le développement et l'expansion de SIDBEC et de ses filiales.

Suite à ces séances, le projet de loi no 22, soit la Loi modifiant la Loi concernant l'établissement, par SIDBEC, d'un complexe sidérurgique intégré, fut sanctionné le 14 avril 1976. Cette loi prévoyait que le ministre des Finances verse au capital-actions de SIDBEC un montant de \$107 millions pour couvrir les besoins financiers de l'entreprise pour la période de 1976. Ces versements devaient

se faire à raison de \$27 millions par année, en 1977, 1978 et 1979 et de \$26 millions en 1980. La loi prévoyait aussi une, garantie gouvernementale pour le projet d'expansion de Fire Lake dans le cadre des opérations de Sidbec-Normines pour permettre à l'entreprise d'Etat de compléter son intégration en amont, pouvoir exploiter une mine et produire son propre minerai de fer.

Cette expansion fut faite avec la création de Sidbec-Normines dans laquelle SIDBEC possède 50,1% des actions, un contrôle majoritaire, associée avec l'entreprise British Steel qui contrôle 41,6%, et la compagnie minière Cartier qui contrôle 8,2%. Un an après ces décisions et ces délibérations, l'entreprise d'Etat constate que les besoins financiers, tels qu'exprimés dans le cadre de cette commission permanente, en 1976, sont insuffisants. Les besoins financiers, pour 1977, avaient été fixés à \$32 millions, alors qu'il se révèle que les besoins qu'aura SIDBEC en 1977 seront davantage de l'ordre de \$115 millions. C'est donc devant cet élargissement des besoins financiers de SIDBEC que le gouvernement veut convoquer une commission parlementaire dans le cadre de l'étude de la loi que nous déposerons dans les prochains jours.

Je rappelle, en effet, et ceci pose des problèmes d'orientation de SIDBEC, qu'en 1974 la loi 44 avait octroyé à l'entreprise d'Etat un montant de \$103 millions pour financer son expansion pour les cinq années suivantes, soit pour les années 1974, 1975, 1976, 1977 et 1978. Or, en 1976, le gouvernement précédent a été placé dans l'obligation d'accroître son concours financier d'un montant de \$107 millions, et le gouvernement présent fait face à une nouvelle demande d'accroissement de ressources financières pour SIDBEC de l'ordre de \$115 millions. Ces accroissements de besoins financiers, pour la deuxième phase d'expansion de SIDBEC, posent donc tout le problème de l'orientation que le gouvernement doit donner à l'entreprise d'Etat, à savoir si la période qui s'en vient, à partir de 1979, doit en être une de consolidation des installations existantes, ou si l'entreprise d'Etat doit se lancer dans une expansion encore plus poussée. Parce qu'il lui faut poursuivre les études entreprises, le gouvernement n'est donc pas en mesure de proposer une politique d'ensemble pour l'acier présentement.

Cette politique de l'acier sera précisée à la suite des rapports que nous soumettra le comité d'étude qui étudie l'ensemble de l'industrie de l'acier.

Par contre, nous sommes présentement en mesure d'étudier concrètement l'orientation de SIDBEC, d'étudier le bien-fondé des demandes de soutien financier qu'elle a formulées. Par conséquent, j'inviterais les membres de cette Assemblée et tout particulièrement les membres des partis d'Opposition à se joindre au gouvernement pour étudier en commission parlementaire, dans le cadre de la Loi modifiant la Loi concernant l'établissement par SIDBEC d'un complexe sidérurgique intégré au Québec, les problèmes auxquels fait face cette entreprise.

Par conséquent c'est à regret que comme porte-parole du gouvernement, je dois refuser la motion du député de Lotbinière et de refuser aussi la motion d'amendement à la motion principale. J'espère que les parrains réaliseront que le gouvernement est sérieux dans son désir de regarder l'avenir de cette industrie, d'étudier tous les aspects de cette industrie et toutes les données qui concernent l'entreprise d'Etat et que nous ne voulons pas élaborer cette politique à l'aveuglette. Nous préférons que toutes nos études présentement en marche soient terminées avant de formuler une politique complète et définitive.

Par contre, il va de soi que le gouvernement ne peut laisser SIDBEC dans une situation d'incertitude et qu'il est urgent que l'entreprise puisse donner les garanties nécessaires à ses créanciers privés et bancaires. Il est donc dans l'obligation du gouvernement de proposer le projet de loi visant à modifier la loi de SIDBEC dans les plus brefs délais.

M. le Président, nous soumettrons donc à cette Chambre une loi pour accorder à SIDBEC les fonds nécessaires pour poursuivre ses activités au cours de 1977, mais nous nous réservons pour une période subséquente les décisions qui auront trait aux expansions futures de cette entreprise dans le cadre d'une stratégie de l'industrie de l'acier au Québec. Lorsque notre décision sera prise, nous nous ferons un plaisir de convoquer une commission parlementaire pour revoir de fond en comble les problèmes fondamentaux de l'entreprise d'Etat comme des autres entreprises du Québec qui font affaires dans le secteur de l'acier.

En conclusion, je recommande donc à regret à cette Assemblée de rejeter la motion qui a été déposée. Je veux assurer les parrains de la motion que le gouvernement poursuit ses études sur la question et qu'une partie importante de la situation sera dévoilée dans le cadre de la commission parlementaire qui sera convoquée pour étudier la loi sur SIDBEC. Merci.

**Le Vice-Président:** M. le député de Verdun.

**M. Lucien Caron**

**M. Caron:** M. le Président, à la suite de la motion du député de Lotbinière, chef de l'Union Nationale, M. Rodrigue Biron, de l'intervention de M. André Raynauld, député d'Outremont, du Dr Saindon, député d'Argenteuil, et d'autres qui ont passé avant moi aujourd'hui, je suis d'avis que le gouvernement doit étudier en commission parlementaire la situation de l'industrie de l'acier au Québec.

Comme vous le savez, M. le Président, SIDBEC est une société d'Etat qui représente le mieux les intérêts des Québécois dans ce domaine. Les investissements du gouvernement québécois y sont très importants. En effet, c'est à coups de millions que le gouvernement investit directement dans cette sidérurgie. Il faudrait alors surveiller l'emploi de ces millions, afin qu'ils soient utilisés à bon escient.

En 1970, SIDBEC accélère l'établissement d'une sidérurgie intégrée et rentable, en décidant d'investir \$127 millions pour diverses installations destinées à la fabrication de l'acier brut et pour la revalorisation et la modernisation de certains équipements déjà en place.

Le 10 décembre 1970, le bill 58 modifiant le bill 66 de 1968 porte de \$60 millions à \$96 millions le capital-actions de l'Etat, avec garanties supplémentaires du gouvernement, permettant à la Caisse de dépôt et placement du Québec de prêter \$30 millions à SIDBEC. Ce qui l'assure d'un nouveau capital de \$66 millions.

A la fin de l'année 1974, SIDBEC-DOSCO avait 3700 employés et son chiffre de vente pour la même année se situait à environ à \$180 millions.

Au cours de l'été 1974, le gouvernement du Québec décidait d'augmenter sa participation au capital-actions de la société SIDBEC d'un montant de \$103 millions et donnant ainsi son accord à la deuxième phase d'expansion de l'entreprise.

SIDBEC, personne ne le nierait, va constituer un outil important, peut-être même indispensable à la reprise en main de notre vie économique.

Après une chute de près de 15% de la demande en 1975, les aciéries canadiennes comptent fermement sur une reprise entraînée par une relance économique générale. SIDBEC-DOSCO, l'aciérie du gouvernement québécois qui procède actuellement à son intégration verticale complète fait face à un problème de marché. Contrairement aux trois grands depuis longtemps implantés, SIDBEC ne contrôle pas son marché et doit constamment faire face à la compétition.

Environ 60% des ventes de la compagnie sont faites au Québec. Celles-ci ont diminué de 20% en 1975, ne s'établissant qu'à \$175 millions. Le profit record de \$10 millions en 1974, s'est transformé en une perte d'au moins \$15 millions pour l'année 1975 et un déficit de \$35 millions pour l'année 1976.

Suite à la stagnation continue des investissements et des exportations, la production d'acier en 1977 ne progressera que de 1,9% contre 3,3% en 1976. En acceptant le projet de Sidbec-Normines, le gouvernement du Québec augmente la mise de \$250 millions dans un complexe sidérurgique intégré dont on a pris l'habitude de pointer les pertes du doigt.

Au plan financier, le rapport dette-avoir des actionnaires est beaucoup trop élevé à SIDBEC, alors que la moyenne du ratio, pour les autres aciéries canadiennes est de \$0.28 par dollar d'équité, il est de \$1.60 pour un dollar à SIDBEC. Depuis 1969, SIDBEC a payé \$52 millions d'intérêt alors que la perte cumulative a été de \$51 millions.

Toutefois, ce sont les laminoirs à plat qui hypothèquent le plus dangereusement la rentabilité de SIDBEC. L'entreprise semble y tenir parce que c'est surtout sur la production d'acier en feuille que reposent les plus grandes chances de développement de l'industrie secondaire au Québec.

Il est évident que la présence d'industries secondaires de la tôle aiderait SIDBEC à envisager des projets de développement en aval.

Mais de telles industries ne s'implanteront pas

si elles ne sont pas a priori, assurées de la présence au Québec d'un bon producteur de tôle.

Pour briser ce cercle vicieux, deux solutions sont envisagées. Premièrement, transformer complètement les laminoirs existants et envisager, à partir de ce procédé toujours conventionnel, une production de deux à trois millions de tonnes de tôle par année. Deuxièmement, inviter une autre entreprise à s'installer à Contrecoeur et à se procurer chez SIDBEC de 250 000 à 500 000 tonnes d'acier liquide par année.

En 1975, le gouvernement québécois s'est engagé dans une loi à injecter, du 1er avril 1976 au 31 mars 1979, quelque \$107 millions dans le capital-actions de SIDBEC, portant ainsi sa mise de fonds totale à \$306 millions pour la période de 1968 à 1979.

Pour réaliser le projet Fire Lake-Port-Cartier, la nouvelle société investira un montant d'environ \$545 millions, (budget de janvier 1976). aux divers postes suivants: achat de Québec Cartier pour la somme de \$45 millions, du concentrateur du lac Jeannine, du matériel d'exploitation minière et de diverses installations connexes, ainsi que des propriétés et installations à Gagnon; équipement et installation à la mine de Fire Lake, lignes de transport changement au concentrateur de Gagnon, achat de wagons pour le transport du minerai brut et des concentrés; fonds de roulement, intérêts durant la construction et frais divers, pour une somme de \$186 millions; implantation à Port-Cartier de l'usine de bouletage, d'une usine d'enrichissement pour obtenir des concentrés à basse teneur en silice; frais d'installation, de maintenance, fonds de roulement et intérêts durant la construction pour un montant de \$314 millions.

La compagnie minière Québec Cartier dépensera, pour sa part, quelque \$56 millions pour l'amélioration de son système ferroviaire et des installations portuaires à Port-Cartier, pour le transport du minerai et des concentrés et pour l'expédition des boulettes.

En guise de conclusion, il me semble qu'avec tous ces faits le gouvernement du Québec ne peut pas refuser de voter en faveur de cette motion qui propose qu'une commission parlementaire siège afin d'éclairer les membres qui la composent, ainsi que les contribuables de la province sur la situation de l'acier au Québec.

**Le Vice-Président:** M. le député de Jean-Talon.

#### **M. Raymond Garneau**

**M. Garneau:** M. le Président, j'ai été assez surpris de l'intervention du ministre de l'Industrie et du Commerce, qui démontre, une fois de plus, que nous avons en face de nous un gouvernement qui est toujours bien placé pour décrire les choses, mais qui semble totalement incapable de participer à quelque décision constructive qui puisse être prise dans l'intérêt de l'économie du Québec.

Pendant de longues minutes, le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a décrit la situa-

tion internationale sur le marché de l'acier et refait un peu l'histoire de SIDBEC pour enfin déboucher sur un problème administratif. Je ne conçois pas du tout, d'ailleurs, comme le disait ma collègue, le député de L'Acadie, que le gouvernement veuille profiter d'une loi qui modifiera la charte de SIOBEC, mais qui dans le fond est une loi qui sera de nature strictement administrative pour régler des problèmes concernant le financement de cette entreprise, qu'il veuille profiter de ce cas particulier, donc, pour étudier l'ensemble des problèmes de l'aciérie au Québec et discuter simultanément le cas de l'entreprise Quésteel et en particulier des ouvriers qui y sont affectés.

Mais une chose m'a particulièrement frappé dans les propos du ministre de l'Industrie et du Commerce.

C'est l'attitude qu'il prend face à cette société d'Etat qui, à mon sens, est une attitude hautaine qui ne correspond pas du tout aux propos qu'ont tenus en cette Chambre, ici même, les membres du parti auquel il adhère au cours des années passées.

M. le Président, je ne peux pas faire autrement que me surprendre d'entendre un ministre de ce gouvernement nous parler des projets d'investissement de Sidbec-Normines avec les mots qu'il a utilisés pour le faire. A l'entendre parler, on aurait dit que cette décision avait été inopportune et prise sans considération pour la situation industrielle et en particulier en ce qui regarde le développement de l'industrie de l'acier chez nous. Je dois m'inscrire en faux contre cette attitude du ministre qui fait preuve d'une très grande ignorance, qui ose le dire publiquement, et surtout qui est si fortement en contradiction avec les orientations qu'avait prises son propre parti. Ce ne serait pas la première fois que ce ministre se place en contradiction avec le reste de son parti pour, finalement, ramasser le petit bout du bâton.

M. le Président, quand on parle de l'établissement et des investissements de Sidbec-Normines et de l'achat de ce que mon collègue de Verdun vient d'indiquer du concentrateur du lac Jeannine et des principaux équipements qui existaient déjà à Fire Lake, et cette participation dans cette mine de la part de Québec Cartier, le ministre de l'Industrie et du Commerce oublie d'une façon extrêmement rapide la raison qui a motivé cet investissement.

Depuis des années et des années, nous avons, au Québec, le désir, et cela, sous les gouvernements qui se sont succédé — je crois que vous, M. le Président, peut-être plus que d'autres, le savez puisque vous faisiez partie de ce gouvernement — d'acheter la compagnie DOSCO pour en faire SIDBEC-DOSCO. L'objectif était d'avoir une aciérie intégrée. Lorsque l'ancien gouvernement a décidé d'aller de l'avant et d'avoir foi dans l'entreprise d'Etat, et surtout dans la capacité qu'avait la province de Québec de se doter d'une aciérie intégrée, nous avons pris cette décision au moment où un choix devait être fait, celui d'importer du minerai de fer de l'extérieur du Canada et du Québec, alors que nous-mêmes étions des exportateurs de minerai de fer.

Il y avait une situation assez cocasse où SIDBEC, pour répondre aux équipements qu'elle possédait à Contrecoeur, en termes de traitement de minerai par le procédé midrex, était placée dans la situation où elle aurait dû acheter son minerai de fer à une teneur d'oxyde de fer et un contenu de silice qui seraient probablement venus du Brésil ou encore des pays africains, alors que nous-mêmes, au Québec, étions exportateurs de minerai de fer. C'est une situation qui était réellement inacceptable et il fallait, je crois, investir pour être capables de produire ce genre de minerai de fer. Ce n'est pas que d'autres entreprises ne voulaient pas nous en vendre, c'est que le genre de minerai ne coïncidait pas avec les équipements qui étaient en place lorsque nous avons acheté DOSCO et, particulièrement, n'étaient pas en concordance avec les procédés de raffinage midrex qui avaient été installés. Ce n'était pas un gadget nouveau qu'il fallait essayer, c'était plutôt parce que nous ne disposons pas de charbon, et pour lutter contre la pollution qui aurait pu exister dans la région métropolitaine de Montréal et installer des hauts-fourneaux qui auraient fonctionné au charbon.

Il fallait donc utiliser une autre forme d'énergie qui était le gaz naturel et qui était absolument nécessaire au procédé midrex. Comme conséquence, je crois qu'il est absolument normal et justifié que le gouvernement ait décidé, je pense, par un autre parti politique qui était le nôtre à ce moment-là, d'investir dans une aciérie au Québec, et il nous fallait aller de l'avant. Il fallait faire ce choix et je crois qu'il a été judicieux.

Si, à court terme, des problèmes administratifs peuvent se poser, il y a peut-être des problèmes qui sont dus aux hommes, il y a peut-être des problèmes qui sont dus à des marchés. Mais je crois que s'ils sont dus aux hommes, il y a des mesures qui peuvent être prises. S'ils sont dus aux marchés, il appartient au gouvernement du Québec, s'il a encore foi dans la possibilité d'établir une aciérie intégrée au Québec, de soutenir financièrement cette entreprise, parce que si c'est une question de marché, ce sera évidemment passer. Mais je crois que nous n'avons pas le choix.

En ce qui me concerne, j'appuierai certainement toutes les initiatives qui auront pour objectif d'atteindre ce rêve, qui a été longuement caressé par tant de Québécois, d'avoir une aciérie intégrée. Pour cela, il nous faut compléter le projet de Fire Lake, il nous faut compléter l'usine de bouletage, il nous faut compléter les équipements nécessaires pour enrichir le minerai de fer afin que nous ayons enfin au Québec du minerai de fer qui sorte de nos usines et qui soit transformé par des entreprises québécoises, pour être amené jusqu'à l'aciérie et finalement sortir en produit fini.

Je crois que c'est un objectif qui était louable, qui a été soutenu par les anciens gouvernements. Je trouve que le nouveau ministre de l'Industrie et du Commerce, nouveau responsable de SIDBEC, fait extrêmement bon marché de ce rêve, de cet objectif qui a été accepté par plusieurs gouvernements, qui avait été accepté jusqu'à ce jour par tous les partis politiques. Je trouve qu'il fait bon

marché de cet objectif en traitant ce projet de la façon dont il l'a fait.

M. le Président, je trouve surprenant, pour conclure, que le ministre de l'Industrie et du Commerce veuille remettre à plus tard cette discussion concernant l'ensemble de l'industrie de l'acier. J'aurais bien aimé qu'elle puisse se faire maintenant, mais comme le gouvernement a de mauvais arguments, mais qu'il a la majorité, évidemment cette motion ne pourra pas être acceptée. Il reste un fait, M. le Président, les Oppositions, comme les autres députés, seront placées dans la situation où ils devront étudier l'ensemble de l'industrie de l'acier au Québec uniquement à partir d'un domaine bien particulier qui sera un projet de loi pour régler un problème administratif, suite à une situation financière. Le ministre ne l'a pas dit mais, les perspectives de dégager le "cash flow" nécessaire pour financer une partie des investissements de Sidbec-Normines ne s'étant pas réalisées, il faut y ajouter des sommes additionnelles. Nous devons discuter d'un problème global à l'intérieur d'un projet de loi qui, à toutes fins utiles, ne sera qu'un projet de loi qui réglera un problème administratif et financier.

M. le Président, je voterai en faveur de la motion principale et de la motion d'amendement. J'espère que les députés ministériels comprendront qu'il y va de l'intérêt de l'ensemble de cette industrie et qu'il serait certainement intéressant et utile de procéder à cette discussion.

**Le Vice-Président:** M. le député de Richmond.

**M. Yvon Brochu**

**M. Brochu:** Merci, M. le Président. J'aimerais, à ce stade-ci, faire seulement quelques commentaires, quelques remarques générales sur la motion qui a été présentée par le chef de l'Union Nationale, pour dire que je vais aussi appuyer cette motion, comme la motion d'amendement qui a été présentée par le député d'Outremont. Je pense que ce que le député d'Outremont a voulu faire, cela a été peut-être de donner une extension plus grande à cette commission parlementaire pour nous permettre, avec l'audition des entreprises intéressées comme SIDBEC et Quésteel, d'avoir une espèce de radiographie plus complète de la situation dans le domaine de l'acier au Québec, tout en tenant compte, aussi, de ses implications sur le plan international. Comme nous l'a mentionné tout à l'heure le ministre, on est pris avec des fluctuations dans le domaine du marché de l'acier international. On ne peut pas prendre nos décisions ou adopter des politiques en cette matière au Québec sans tenir compte de cette situation. C'est dans ce sens qu'il m'apparaissait important de convoquer immédiatement cette commission parlementaire pour faire le point sur la situation, non seulement au niveau d'une étude comme celle à laquelle a fait allusion le ministre tout à l'heure, une étude au niveau des fonctionnaires, une étude peut-être plus technique de la question, mais une étude que je verrais peut-être dans le sens même

que le sommet économique qui va avoir lieu bientôt. On pourrait réunir les intéressés à une même table, non pas dans un sens politique, mais dans le but de faire le point sur la question de ramasser toutes les données qui sont susceptibles d'éclairer nos décisions en cette matière.

Je pense que dans ce domaine, comme dans une foule d'autres domaines aussi au Québec, ce qui est important de noter c'est l'urgence avec laquelle on devrait intervenir actuellement pour prendre des décisions, dépasser le plus rapidement possible le stade des études pour arriver à établir des politiques dans l'action qui nous permettent d'obtenir des résultats immédiats. Je pense que tous les membres de l'Assemblée nationale en sont conscients. Le Québec traverse actuellement, comme les autres provinces et comme les pays du monde industrialisé, des périodes de plus en plus difficiles, où on est aux prises avec des problèmes économiques de plus en plus grands, où les problèmes ont peut-être tendance à être un peu plus vastes que les solutions qui se présentent. Ce qui nous fait réaliser à ce stade-ci qu'il devient peut-être impérieux, de façon plus particulière, de prendre les décisions qui vont avoir des applications immédiates, qui vont nous donner, dans la réalité vécue de tous les jours, des résultats immédiats, de sorte qu'on puisse corriger, dans la mesure de nos moyens, des situations qui ont été laissées en plan ou qui sont nées suite à ce contexte économique général difficile et à celui plus particulier du domaine de l'acier.

Lorsque le ministre des Finances a présenté son discours sur le budget récemment, il a établi un principe lorsqu'il a parlé de la finition éventuelle des produits de l'amiante, par exemple, au Québec. Il a souligné à ce moment, que si on arrivait dans les prochains mois et même au cours de la prochaine année ou des deux prochaines années à finir sur place 20% de la fibre d'amiante, dans les domaines où c'est possible de le faire, on atteindrait, à ce moment, immédiatement dans la réalité une création d'emplois de l'ordre de 8 000 emplois vraiment nouveaux. Je pense que pour ma part j'ai été content d'entendre cette déclaration et j'espère qu'elle pourra être mise en application dans les plus brefs délais. Mais à ce moment, on reconnaissait directement le fait qu'on pouvait avoir une action directe au niveau du chômage, par une attitude comme celle-là. Je pense que ce qui a été adopté, au niveau de l'amiante et qu'on espère voir, en ce qui concerne nos régions, puisque je représente un comté des Cantons de l'Est, se réaliser très bientôt, dans les prochains mois, ce qui a été établi, dis-je, ou reconnu comme principe et qu'il le sera par des lois futures, devrait l'être également en ce qui concerne le monde de l'aciérie, celui que touche la motion du chef de l'Union Nationale. L'exposé que le député de Lotbinière et chef de l'Union Nationale a fait, lorsqu'il a présenté sa motion, a établi clairement aussi un principe qui est le suivant, c'est que si on arrivait à établir cette commission parlementaire avec les groupements intéressés, on pourrait peut-être arriver à établir, de façon assez immédiate, une cer-

taine transformation de l'acier sur place, de la même façon qu'elle va se faire du côté de l'amiante, qui pourrait créer immédiatement un certain nombre d'emplois dans la province de Québec, ce dont nous avons énormément besoin.

Devant l'augmentation de chômage ou l'état alarmant de la situation ou du non-emploi, actuellement, au Québec, devant aussi la marge de manœuvre de plus en plus réduite de nos gouvernements en ce qui concerne des solutions applicables à court terme, je pense que devant une conjoncture économique qui se présente de cette façon il est urgent de voir de plus près cette situation, d'établir une radiographie claire et nette de la situation, et d'intervenir directement dans les domaines où l'on peut avoir une action immédiate qui portera des fruits à très court terme. La période où l'on fait des études est peut-être nécessaire, par contre, il s'en fait depuis déjà passablement longtemps, et je pense que le chef de l'Union Nationale, dans son exposé, a également fait allusion à certaines études, à certains relevés qui ont été faits dans le passé et il serait peut-être temps par le biais de cette commission parlementaire de faire un point final avant d'adopter une ligne de conduite précise en la matière.

Pour ces raisons, j'appuierai donc cette motion comme l'amendement que le député d'Outremont a voulu apporter, en me servant aussi peut-être d'un argument que le ministre de l'Industrie et du Commerce a apporté tout à l'heure, en ce qui concerne les perspectives du monde de l'acier lorsqu'il a clairement souligné que les perspectives dans ce domaine sont quand même de nature très inquiétante sur le plan local, sur le plan national comme sur le plan international également. C'est ce qui me fait dire qu'on devrait saisir l'occasion pour prendre conscience réellement de la situation et adopter les mesures qui s'imposent dans les plus brefs délais.

Quant au député de l'Acadie, tout à l'heure, qui a soulevé la question et est intervenue, j'ai suivi ses propos avec beaucoup d'attention. A différentes occasions, Mme le député de l'Acadie a soulevé l'intérêt pour les anciens chefs de l'Union Nationale, elle s'est demandée à plusieurs reprises, au cours de son allocution, quelle était la motivation exacte qui avait amené le chef de l'Union Nationale à présenter une motion de cette nature, actuellement. J'aimerais simplement souligner ici que cela me fait plaisir de voir l'intérêt que le député de l'Acadie accorde à la motion de l'Union Nationale et également à la motivation qui soutient mon chef et si elle continue dans la même veine à suivre de très près les activités de l'Union Nationale et de son chef, je pense que très tôt on aura un appui en cette Chambre, du député de l'Acadie, qui sera de nature à nous réjouir et à apporter des solutions vraiment intéressantes.

M. le Président, sur ce, je vous remercie infiniment. Je voudrais simplement émettre une opinion d'ordre général pour souligner que j'ai l'intention également d'appuyer la motion comme l'amendement qui sera à voter ici. Merci.

**Le Vice-Président:** Si vous le permettez, M. le chef de l'Union Nationale. Si je vous donne la parole, c'est, évidemment, la réplique. Vous avez dix minutes, selon l'article 102b) et nous procéderons aux deux votes sur l'amendement et sur la motion.

M. le chef de l'Union Nationale.

**M. Rodrigue Biron**

**M. Biron:** J'ai écouté avec attention, la semaine dernière et cette semaine, les différentes interventions sur cette motion que j'ai eu l'honneur de présenter ici, à cette Assemblée. Je suis très heureux de voir que le débat, pour tous les intervenants, sauf peut-être pour le ministre de l'Industrie et du Commerce, s'est élevé au-dessus d'un débat purement politique, purement partisan, de sorte qu'à la fois les intervenants du côté du Parti libéral, de l'Union Nationale et même du côté du Parti québécois, avec le ministre des Terres et Forêts, se sont élevés au-dessus de cette partisanerie politique. Tous ont été, à l'unanimité, d'accord sur le besoin immédiat de la convocation d'une telle commission parlementaire sur l'industrie de l'acier au Québec.

Il ne s'agirait pas, à cette commission parlementaire, d'étudier exclusivement le problème de SIDBEC ou les problèmes causés par SIDBEC ou à SIDBEC, mais il s'agit d'étudier véritablement tous les problèmes de l'industrie de l'acier et l'avenir du Québec au point de vue de l'industrie de l'acier. Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a parlé surtout de SIDBEC. J'aurais voulu qu'on étudie véritablement, profondément l'avenir de l'industrie de l'acier au Québec, l'avenir de l'industrie du minerai de fer au Québec, de la transformation, ici au Québec, et de la deuxième étape à faire accomplir à la fois par SIDBEC et par d'autres sidérurgies privées. Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a surtout parlé des problèmes de SIDBEC. On a calculé rapidement, quand même, que les investissements en dollars pour 1977/78 dans SIDBEC, entreprise d'Etat, seront de \$20 000 ou \$25 000 par employé, alors qu'on a un compétiteur de SIDBEC qui nous a demandé un endossement, même pas d'argent, de la part du gouvernement du Québec de \$7500 par employé pour garder 1000 employés au travail. Ils sont à l'heure actuelle au travail, mais ils sont susceptibles de perdre leur emploi au cours des prochains jours ou des prochaines semaines. On n'a pas voulu donner cet endossement de \$7500 par employé, alors qu'on met \$20 000 ou \$25 000 par employé dans SIDBEC.

Je suis totalement d'accord qu'il faut une industrie de l'acier au Québec, il faut que le gouvernement investisse des sommes considérables, mais certainement pas au détriment de l'entreprise privée. C'est dans ce domaine en particulier que j'ai été heureux de voir le débat s'élever au-dessus de la partisanerie politique. Spécialement à ce moment précis de notre histoire où nos industries québécoises traversent une période excessive-

ment difficile, je crois que le ministre de l'Industrie et du Commerce, le responsable même de l'industrialisation du Québec, de la création d'emplois au Québec, aurait dû voir plus loin et ouvrir son cœur et son esprit à cette réception, à cette bonne volonté évidente de la part de tous les membres de cette Assemblée de l'aider à créer des emplois spécialement dans le domaine de l'acier au Québec.

Il s'agit de savoir, à l'heure actuelle et rapidement, où des industries nationalisées comme SIDBEC, peuvent aller. Il s'agit de savoir si elles peuvent aller en compétition avec l'entreprise privée et quels sont les critères qui font en sorte que le gouvernement veut donner de l'argent à l'entreprise publique, nationalisée, alors qu'il n'aide pas du tout, ou à peu près pas, l'entreprise privée. Où le gouvernement veut-il aller au point de vue des entreprises nationalisées, et spécialement vis-à-vis d'une entreprise comme SIDBEC, qui est en compétition directe avec des entreprises privées tel que le Quebec Steel Products? Je me rappelle encore le discours inaugural du premier ministre. Je l'entends encore nous demander d'être constructifs, positifs, de donner la chance aux coureurs. Alors que les partis d'Opposition veulent conseiller le gouvernement, veulent, avec lui, accomplir cette mission qui est la nôtre, pour le bien-être de tous les citoyens du Québec, je crois que le premier à ouvrir ses oreilles, son cœur, son esprit, son intelligence et ses actions au bon vouloir des députés de l'Opposition afin de créer des emplois au Québec devrait être le ministre de l'Industrie et du Commerce. C'est à l'heure actuelle, au Québec, que nous avons besoin d'actions, que nous avons besoin d'espoir.

(Test la petite et la moyenne entreprise, l'industrie secondaire, l'industrie de transformation et même la grande entreprise de l'acier, les commerces aujourd'hui, les travailleurs qui ont besoin d'espoir de la part du ministre de l'Industrie et du Commerce. J'aurais voulu, de lui, entendre cette volonté ferme de procéder immédiatement à cette création d'emplois au Québec, à cette étude de l'avenir de l'industrie de l'acier au Québec, qui va certainement nous créer des emplois, si seulement le gouvernement se décide de laisser les voeux pieux de côté, de laisser les rêves de côté et de passer à l'action.

Je voudrais, de la part de notre ministre responsable de cette création d'emplois, de l'industrie de l'acier au Québec en particulier, le voir dépenser autant d'énergies, autant d'efforts à créer des emplois, à faire en sorte que nos Québécois puissent travailler à aider l'entreprise privée au Québec et même l'entreprise d'Etat à créer vraiment cet esprit, ce climat économique sain et sûr. Je voudrais le voir dépenser autant d'énergies, autant d'efforts qu'il en a dépensé au cours des dernières semaines sur une guerre de chiffres sans issue, la guerre sur les chiffres économiques.

En terminant, le message que je voudrais laisser aux députés du Parti québécois, à ceux qui veulent véritablement faire quelque chose pour nos Québécois, c'est d'arrêter de rêver, d'arrêter

d'avoir la tête dans les nuages et de passer à l'action pour créer véritablement au Québec ces entreprises qui ont besoin d'être créées, d'aider véritablement au Québec ces entreprises qui ont besoin d'être aidées, de créer cet espoir chez nos travailleurs, chez nos petites et moyennes entreprises, chez nos entreprises secondaires, chez nos industries, chez nos commerces au Québec, passer à l'action, afin de véritablement faire quelque chose tout de suite, cela presse.

Il ne s'agit pas d'attendre, un an, deux ans, cinq ans, dix ans. Il s'agit, à l'heure actuelle, de profiter de toutes les bonnes volontés, spécialement des bonnes volontés des députés de l'Opposition qui veulent aider le gouvernement du Québec à créer au Québec des emplois pour les travailleurs québécois.

Alors, M. le Président, j'espère que les députés du gouvernement du côté du Parti québécois vont voter pour cette motion, afin de faire en sorte qu'au Québec nous puissions aider le gouvernement du Québec à répondre aux espoirs de tous les citoyens du Québec et des travailleurs de l'industrie de l'acier en particulier.

**Le Vice-Président:** Alors, mesdames et messieurs, vous avez à vous prononcer sur la motion d'amendement, cette motion du député d'Outremont qui se lit comme suit: Que la motion en discussion soit amendée en ajoutant, à la fin, les mots suivants: Et que cette commission entende les représentations de Sidbec-Quésteel ou tout autre organisme qu'elle jugera à propos. Cette motion sera-t-elle adoptée?

**M. Garneau:** Vote enregistré.

**M. Charron:** Rejeté.

**M. Garneau:** Enregistré.

**M. Charron:** Est-ce qu'il y a cinq députés qui ont demandé le vote?

**M. Garneau:** Il y en a assez de l'autre côté.

**Le Vice-Président:** Alors que l'on appelle les députés!

#### **Vote sur la motion d'amendement de M. Raynauld**

**Le Vice-Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Que les portes demeurent bien fermées. Je pense que mesdames et messieurs les députés savent que nous votons sur l'amendement du député d'Outremont; est-ce qu'il est nécessaire que je le répète une fois de plus?

Que celles et ceux qui sont en faveur de la motion du député d'Outremont veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Levesque (Bonaventure), Lavoie, Vaillancourt (Orford), Garneau, Larivière, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-

Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Caron, O'Gallagher, Picotte, Claccia, Marchand, Page, Verreault, Springate, Biron, Bellemare, Grenier, Brassard, Goulet, Fontaine, Brochu, Le Moignan, Dubois, Cordeau.

**Le Vice-Président:** Que celles et ceux qui sont contre la motion veuillent bien se lever!

**Le Secrétaire adjoint:** MM. Burns, Bédard, Parizeau, Tremblay, Bérubé, O'Neill, Mme Ouellette, Mme Payette, MM. Proulx, Charron, Garon, Tardif, Grégoire, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Alfred, Martel, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Godin, Johnson, Laplante, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Bordeleau, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet.

**Le Vice-Président:** Abstentions?

**Le Secrétaire adjoint:** M. Bisailon.

**Le Vice-Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire:** Pour: 29 — Contre: 45 — Abstention: 1

**Le Vice-Président:** La motion est rejetée. A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Burns:** M. le Président...

**Le Vice-Président:** M. le leader du gouvernement, si vous me le permettez, la motion principale sera-t-elle adoptée?

**M. Bellemare:** Oui.

**M. Burns:** A moins que le député de Sainte-Marie veuille se réviser.

**Le Vice-Président:** M. le député de Sainte-Marie.

**M. Bisailon:** M. le Président, j'avais compris qu'on votait d'abord sur l'amendement et qu'on votait ensuite sur la proposition principale. Je me suis abstenu sur l'amendement parce que je le trouvais inutile mais je veux déclarer que je serais pour la proposition principale.

**Le Vice-Président:** A l'ordre, s'il vous plaît! Est-ce que la motion sera adoptée?

**M. Burns:** M. le Président, je demande le vote enregistré.

**Des Voix:** Oui.

**Vote sur la motion principale de M. Biron**

**Le Vice-Président:** A l'ordre! Qu'on appelle les députés!

D'accord. A l'ordre! Si vous êtes prêts. Mais M. le chef de l'Opposition officielle sait bien qu'il a pu se trouver encore des députés qui étaient dans les corridors.

Alors, que celles et ceux qui sont en faveur de la motion principale du chef de l'Union Nationale veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire Adjoint:** MM. Biron, Bellemare, Grenier, Russell, Goulet, Fontaine, Brochu, Le Moignan, Dubois, Cordeau, Levesque (Bonaventure), Lavoie, Vaillancourt (Orford), Gameau, Larière, Saindon, Saint-Germain, Mme Lavoie-Roux, MM. Raynauld, Lamontagne, Giasson, Caron, O'Gallagher, Picotte, Ciaccia, Marchand, Page, Verreault, Springate, Bisailon.

**Le Vice-Président:** Que celles et ceux qui sont contre la motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire Adjoint:** MM. Burns, Bédard, Parizeau, Tremblay, Bérubé, O'Neill, Mme Ouellette, Mme Payette, MM. Proulx, Charron, Garon, Tardif, Grégoire, Michaud, Paquette, Vaillancourt (Jonquière), Alfred, Martel, Rancourt, Mme Leblanc, MM. Godin, Johnson, Laplante, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Brassard, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Beauséjour, Desbiens, Baril, Bordeleau, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Gagnon, Jolivet.

**Le Vice-Président:** Abstentions?

**Le Secrétaire:** Pour: 30 — Contre: 45 — Abstention: 0

**Le Vice-Président:** La motion est rejetée. M. le leader du gouvernement.

#### Travaux parlementaires (suite)

**M. Burns:** On en a perdu des bien pires que cela. M. le Président, je propose immédiatement, étant donné qu'il est bientôt 6 heures, l'ajournement des travaux de notre Chambre. Je signale que la commission de la justice n'a pas terminé ses travaux, et selon ce que j'ai appris du ministre de la Justice, il semblerait qu'il serait possible que dans quelques minutes, les travaux puissent être terminés, du moins jusqu'à mardi prochain. A ce moment, j'inviterais immédiatement nos collègues qui font partie de la commission parlementaire de la justice de retourner à la salle 81-A pour quelques instants et je rappelle que demain matin, il y aura la commission des engagements financiers qui siégera à la salle 91-A à 9 h 30, selon l'entente qui existe déjà entre les différents membres de cette commission, et qu'à 10 heures, demain matin, à la salle 81-A, la commission parlementaire des transports, travaux publics et approvisionnements commencera l'examen des crédits du ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement.

Sur ce, M. le Président, je propose l'ajournement de nos travaux à demain 15 heures.

Le Vice-Président: Avant que cette motion ne soit adoptée, je veux simplement rappeler, au nom

du président qui a autorisé cette réception, que les députés sont tous invités au salon rouge.

Cette motion sera-t-elle adoptée?

M. Bellemare: Avec leurs secrétaires.

Le Vice-Président: Adopté.

(Fin de la séance à 18 h 2)

## A N N E X E

### Question de M. Goldbloom

1. Depuis le 26 novembre 1976 jusqu'au 20 avril 1977, le gouvernement a-t-il acheté une nouvelle automobile pour l'usage du titulaire du ministère des Affaires municipales?
2. Dans l'affirmative, quelles sont la marque et l'année de fabrication?
3. Cette automobile est-elle munie:
  - a) d'un appareil téléphonique;
  - b) d'un radio-émetteur;
  - c) d'une sirène;
  - d) de phares rouges clignotants;
  - e) d'un appareil stéréophonique?
4. Des soumissions publiques ont-elles été demandées et, si oui, quels ont été les soumissionnaires et le montant de chaque soumission?
5. Quels sont:
  - a) les nom et adresse du vendeur;
  - b) la date de la vente;
  - c) le montant total de la vente incluant les accessoires optionnels?

### Réponse de M. Tardif

1. Non
2. Nil
3. Nil
4. Nil
5. Nil